



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
 Recu en préfecture le 25/03/2024  
 Publié le  
 ID : 033-253306617-20240319-2024\_10-DE

Séance du 19 mars 2024 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 12/03/2024

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	Ex	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	Ex	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	Ex	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	Ex	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER		Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	Ex	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	Ex	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	Ex	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERET	Ex	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	Ex	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	Ex	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	Ex	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	Ex	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	Ex	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	Ex	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS	Ex	Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	Ex	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20240319-2024\_10-DE



P = Présentiel

V = Visioconférence

PP = Présentiel partiel

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Guillaume VALEIX, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Fronsadais représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la Communauté de Communes du Fronsadais

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye, donne procuration à Monsieur Sylvain GUIHAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais,

Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Jocelyne LEMOINE, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Fabien VERRAT, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Francis JOUBERT, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,  
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,  
Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux.

Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais est parti en cours de séance, soit à 16 heures 47.

Monsieur Jean-Marie GOMBEAU, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais est parti en cours de séance, soit à 16 heures 48.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 19 mars 2024, 25 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

## DELIBERATION N° 2024 - 10

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	25
Nombre de procurations	4
Nombre de votants	29

Vu l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que, dans les établissements publics comportant une commune de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Vu l'article 107, 4°, de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui est venu préciser le contenu obligatoire du rapport d'orientation budgétaire donnant lieu à un débat en instance.

Considérant que le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire, mais essentiel, et ne présente aucun caractère décisionnel.

Considérant qu'ainsi le Président présente au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Considérant que dans les établissements comportant une commune de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux EPCI membres ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Considérant que le rapport d'orientations budgétaires 2024 a été présenté à l'ensemble des délégués présents et qu'il est joint à la présente délibération.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	29
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

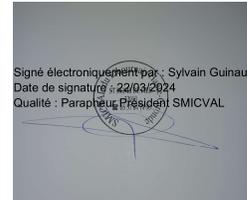
ID : 033-253306617-20240319-2024\_10-DE



Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

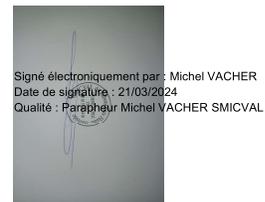
Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE



FAIT A ST DENIS DE PILE, le 19 mars 2024

Publié le : 26/03/2024

Le Secrétaire de séance,  
Michel VACHER



Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20240319-2024\_10-DE

S<sup>2</sup>LO



# Rapport d'orientation budgétaire 2024

Selon les articles L 5722-1-II et L 2313-1 du code général des collectivités territoriales

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une obligation prévue par le Code Général des Collectivités territoriales en tant que les syndicats mixtes composés d'EPCI sont soumis aux mêmes règles budgétaires et comptables que les collectivités locales (cf. : article L5722-1-II renvoyant à l'article L 2313-1). Dans ce cadre, il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Il permet d'associer le Conseil syndical à la préparation du budget et doit règlementairement comprendre les principaux éléments suivants :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement, avec les principales hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- Des éléments concernant la politique de ressources humaines de la collectivité ;
- La présentation des engagements pluriannuels de la collectivité, notamment en matière d'investissement ;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter la stratégie d'actions et financière du SMICVAL en 2024.

Ainsi, ce rapport abordera :

✓ Le contexte économique global, réglementaire et local 2024	pages 3 à 8
✓ Le projet IMPACT et les 4 transformations structurelles	pages 9 à 20
✓ La déclinaison opérationnelle « NéoSMICVAL » en 2023 et les résultats techniques et économiques en découlant	pages 20 à 30
✓ <b>L'essentiel de 2023 "à retenir 2023"</b>	<b>page 31</b>
✓ La proposition de projets 2024	pages 32 à 35
✓ La proposition de budget 2024	pages 35 à 57
▪ <i>Fonctionnement</i>	36
▪ <i>Investissement</i>	39
▪ <i>Fiscalité</i>	44
▪ <i>Ratios financiers</i>	47
▪ <i>Conditions de financement</i>	48
▪ <i>Dette et projection</i>	54
✓ <b>L'essentiel de 2024 "à retenir 2024"</b>	<b>page 58</b>

## I. Des prévisions économiques 2024 en légère amélioration par rapport à 2023 mais qui ne compensent pas la hausse des coûts

### 1. Contexte économique global

#### a) **Conditions macroéconomiques : malgré un contexte initialement perturbé, la fin de l'année 2023 est marquée par des indicateurs rassurants**

Au cours de l'année 2023, l'inflation prend une trajectoire favorable (marquée par une tendance baissière à partir du second trimestre) et la croissance mondiale augmente de 2,9%. Ainsi, le resserrement de la politique monétaire des pays avancés a permis de réduire le risque inflationniste, et a entraîné par ailleurs un ralentissement de la croissance dans de nombreuses économies. Ces dernières sont impactées par la baisse du pouvoir d'achat, la baisse du nombre de crédits octroyés et une confiance des consommateurs détériorée. Ces éléments laissent entrevoir une dégradation des perspectives de croissance à l'échelle mondiale, accentuée par un creusement des disparités entre les pays.

Selon les perspectives économiques de l'OCDE, la croissance du PIB mondial est prévue à 2,7 % en 2024 et 3 % en 2025. Cette hausse serait attribuable à la reprise de la progression des revenus réels et à la baisse des taux directeurs. Ainsi, le niveau des revenus réels et la trajectoire des taux d'intérêts directeurs des banques centrales seront des facteurs déterminants.

Deux scénarios sont envisagés quant aux projections macroéconomiques pour l'année 2024 :

1. Dans un premier scénario, l'inflation continue de refluer, conduisant à une baisse des taux directeurs des banques centrales. Cette baisse rassurera les marchés ce qui entrainera une baisse des taux longs et une relance de l'investissement ; favorisant ainsi la croissance.
2. Dans un second scénario, moins contrôlé par les banques centrales, l'inflation augmente. Cette augmentation peut être due à plusieurs facteurs exogènes tels que des décisions des pays de l'OPEP (influençant le cours du baril), des conflits géopolitiques, des augmentations de salaire etc. Ainsi, les banques centrales maintiendraient ou augmenteraient leurs taux directeurs. La continuation du resserrement des politiques monétaires inquiéterait les marchés et conduirait à une hausse des taux longs, impactant ainsi la croissance.

#### **Focus sur la France**

Selon les anticipations actuelles, la croissance du PIB français sera de 0.9 % en 2023 ; 0.8% en 2024 et 1.2 % en 2025. Le déficit budgétaire devrait ainsi diminuer de 4.9 % du PIB en 2023 à 4.6 % en 2025. Le projet de loi de finances pour 2024, conforme au Programme de stabilité 2023-2027, prévoit le maintien de certaines mesures de soutien, comme le bouclier tarifaire sur l'électricité jusqu'à fin 2024. Cependant, une réduction progressive de ces mesures entraînera un durcissement de l'orientation budgétaire, estimé à environ 0.5 % du PIB en 2023 et 2024, et à 0.4 % en 2025.

Par ailleurs, la situation sur le marché du travail demeurera tendue, continuant d'exercer des pressions à la hausse sur les salaires, ouvrant ainsi la voie à une progression du pouvoir d'achat et à une amélioration de la consommation privée.

#### **b) Equilibre entre inflation et croissance**

En Europe, l'inflation commence à ralentir après avoir atteint des records dans certains pays développés de la zone euro (+ 10% en glissement annuel en Allemagne). Cette dernière est fortement corrélée au contexte géopolitique en Ukraine, à la politique Zero-Covid en Chine, au marché du travail et les négociations salariales ; et enfin à l'évolution de la politique monétaire de la BCE.

Selon les projections de la BCE, le taux d'inflation passerait de 8.4% en 2022 à 6.3% en 2023 (avec un écart de 10% entre le dernier trimestre de l'année 2022 et celui de l'année 2023). Ces taux sont projetés à 3.4% en 2024 et 2.3% en 2025.

En France, l'inflation prend une trajectoire plus favorable en 2023 estimée à 5.7 % en 2023 ; elle devrait progressivement baisser et atteindre 2.7 % à la fin 2024 et 2.2 % en 2025.

Fin 2023, l'activité a stagné dans la zone euro comme en France, pour le deuxième trimestre consécutif. L'investissement s'est replié dans la plupart des pays, pénalisé par les coûts de financement. L'atonie européenne contraste avec le dynamisme des États-Unis où la croissance est vigoureuse, poussée par les soutiens publics et la bonne tenue de la consommation.

Les enquêtes de conjoncture signalent une croissance toujours hésitante en France. Le climat des affaires a reculé tout au long de l'année 2022 et au premier semestre 2023 sous l'effet du choc inflationniste et du resserrement monétaire. Il se stabilise depuis, à un niveau un peu inférieur à sa moyenne de longue période. La situation conjoncturelle des secteurs d'activité est contrastée : favorable dans les matériels de transport où le potentiel de rebond reste important, dégradée dans la construction neuve mais aussi dans l'agro-alimentaire.

Dans l'ensemble, l'horizon s'éclaircirait légèrement début 2024 : la désinflation semble se confirmer, ce qui soutiendrait le pouvoir d'achat des ménages. Leur confiance s'améliore progressivement et la consommation serait le principal moteur de l'activité au premier semestre 2024. La croissance du PIB serait toutefois modérée (+0,2 % par trimestre).

La banque centrale reste prudente quant à la communication et les perspectives de baisses de taux. En effet, malgré le repli de l'inflation, les effets de « second tour » tels que les hausses de salaires et les marges importantes de certaines entreprises pourraient entraîner une nouvelle hausse de l'indice d'inflation.

### **c) L'évolution des prix des matières premières**

Les prix des matières premières ont chuté depuis le début de l'année 2023. En moyenne, ils ont reculé de 1/3 par rapport à leur pic historique observé en juin 2022. Pour rappel, les cours des matières premières ont connu en 2022 l'un des plus grands chocs depuis la crise pétrolière de 1973. Fortement liés aux conditions macroéconomiques et géopolitiques, cette hausse a été exacerbée par la guerre en Ukraine et la perturbation des échanges internationaux en 2022.



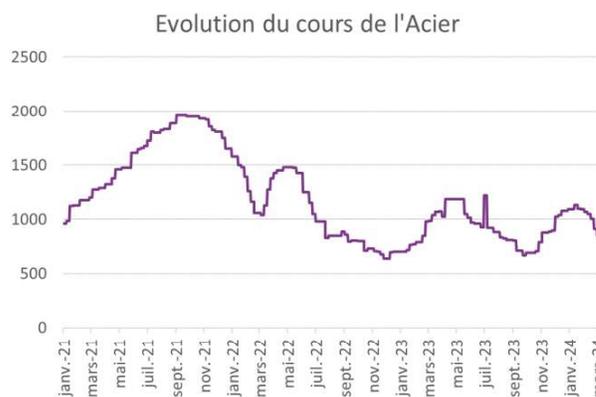
Source : Plateforme FCL Gérer ma Cité – Bloomberg

Dès 2023, la flambée des prix des matières première a été atténuée par le ralentissement de l'activité économique en lien notamment avec le durcissement des politiques monétaires, des conditions hivernales favorables, et d'une réorganisation des échanges mondiaux sur les produits de base.

Cependant, en juin 2023, le niveau des prix de l'énergie est de nouveau alimenté par l'évolution du prix du baril de pétrole qui s'est apprécié de 25% (puis 35% jusqu'à fin septembre). Ces évolutions résultent majoritairement des coupes volontaires de production de l'Arabie Saoudite et de la Russie, mais également de la résilience de la consommation américaine et de la poursuite des importations chinoises de pétrole. La hausse du prix du pétrole entraîne dans son sillage celle d'autres cours comme celui de l'acier par exemple.

Fin septembre 2023, la tendance s'inverse, la hausse a été compensée par une baisse du prix du baril (-10%). De plus, ce dernier n'a pas été significativement impacté par le conflit au Proche-Orient. Le prix du baril passe donc sous la barre des 80\$ (77\$ le 9/01/2024) contre 98\$ en septembre 2023. Selon les prévisions actuelles, le cours du baril s'établirait à 83/84\$ ces prochains mois (2024-2025). Quant au prix du gaz, après 3 ans de hausse, le prix repère de vente diminue et s'établit à 83,9€/MWh en janvier 2024. Notons que ce niveau est plus élevé que celui observé avant la crise énergétique de 2022 ; une hausse liée principalement au retrait du bouclier tarifaire.

Ainsi, les hausses de prix sur les matières premières observées cet été se sont donc avérées temporaires. La tendance de fond reste donc positive et à la baisse sur l'inflation, avec un retour progressif vers l'objectif de 2% de la BCE d'ici 2024 selon les prévisions actuelles.



Source : Plateforme FCL Gérer ma Cité – Bloomberg

## 2. Un contexte règlementaire et local qui accentuent des contraintes budgétaires déjà très fortes

### a) La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : une augmentation établie jusqu'en 2025, une incertitude sur sa stabilisation et une accentuation potentielle avec la mise en place de la taxe carbone sur l'incinération

La loi AGEC (n° 2020-105, du 10 février 2020), et avant la Loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV - n° 2015-992, du 17 août 2015), ont fixé des objectifs clairs pour répondre au cadre européen et sa finalité de réduction des déchets. Ainsi, dès la loi de finance 2019 (n°2018-1317 en date du 30 décembre 2018), le législateur a voté une augmentation progressive de la TGAP jusqu'en 2025 afin d'inciter à l'action, les collectivités et les citoyens. D'une manière générale, cette taxe, qui s'applique au tarif d'une tonne de déchet enfoui ou incinéré, sera multipliée par quatre à échéance 2025. Au-delà de 2025, la stabilisation de la TGAP est très incertaine et pourrait être largement accentuée avec la mise en place de la taxe carbone sur l'incinération (en projet).

Trajectoire TGAP	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP (HT / T)	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €
Augmentation par rapport N-1	1 €	1 €	12 €	10 €	11 €	7 €	7 €
Evolution en %		5,88%	66,67%	33,33%	27,50%	13,73%	12,07%

Après une grosse augmentation en 2023 avec + 11€/t, la TGAP en 2024 poursuit sa progression et augmente de 7€ HT / T. Pour rappel, cette taxe est appliquée à toutes les tonnes de déchets résiduels qui sont enfouis. Cette taxe est collectée par notre prestataire à chaque facturation sur le même principe que la TVA puis reversée à l'Etat. Elle est d'ailleurs elle-même soumise à la TVA.



## **b) Le prix de l'enfouissement : une tendance haussière accentuée par une forte inflation**

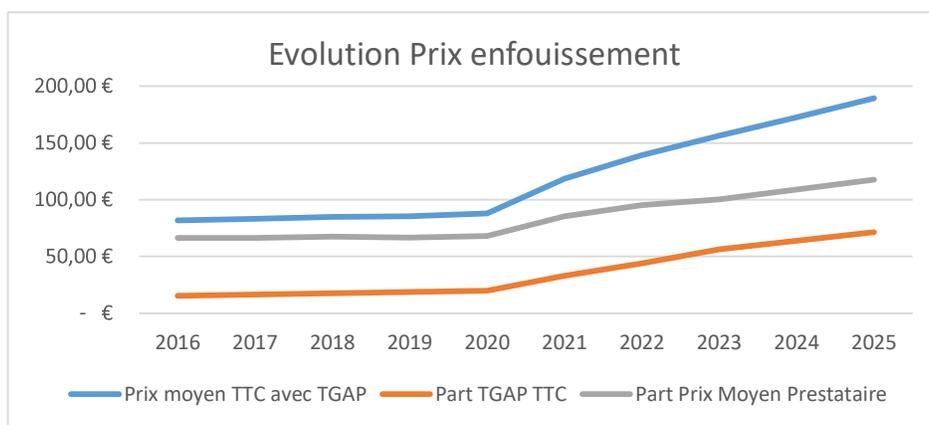
L'enfouissement des déchets résiduels est le plus gros poste de dépenses de fonctionnement du Smicval, il représente environ 20% des dépenses réelles du syndicat.

Depuis 2019, la situation quasi monopolistique de VEOLIA sur le département en tant que gestionnaire des exutoires, entraîne une dépendance du syndicat à cette grande entreprise à chaque renouvellement de marché public.

Lors du renouvellement en 2023, la proposition tarifaire a été un peu moins agressive qu'en 2021, sans doute en lien avec un contexte de forte inflation qui amène mécaniquement à une évolution mensuelle de ce prix très rapide. Pour illustration, voici le récapitulatif des prix moyens jusqu'en 2023 et la projection tarifaire jusqu'à 2025.

### **Evolution des coûts à la tonne ISDND de Lapouyade :**

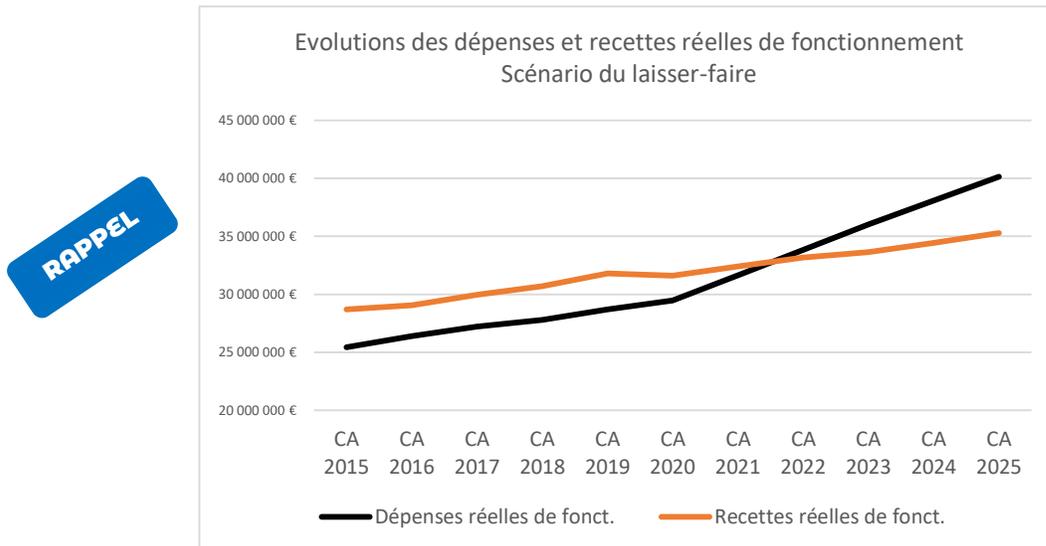
Année	Prix moyen TTC avec TGAP	Evolution par rapport N-1
2016	81,68	
2017	83,01	1,63%
2018	84,95	2,34%
2019	85,49	0,63%
2020	87,89	2,82%
2021	118,40	34,70%
2022	139,16	17,53%
2023	153,23	10,11%
2024	168,30	9,83%
2025	189,20	12,42%



En conclusion, la recherche d'une forme d'autonomie en termes de traitement des déchets (notamment les déchets résiduels) reste un levier complémentaire et primordial pour maîtriser au mieux la fiscalité sur le long terme en limitant les effets des marchés.

**c) Les dépenses de fonctionnement : une augmentation au-delà des prévisions imaginées dans le scénario du laisser-faire, conséquence du contexte de crise international et inflationniste**

Pour rappel jusqu'en 2020, les dépenses réelles de fonctionnement du Smicval augmentaient en moyenne de 2.8% par an. Avec la projection de l'augmentation de la TGAP et sans action sur le territoire, le modèle que l'on avait nommé « scénario du laisser-faire » prévoyait une accélération extrêmement rapide de nos dépenses à compter de 2021, au moins +6% /an, entraînant un effet ciseau assez rapidement.



La réalité s'est montrée ces dernières années encore plus complexe et tendue que le pire de nos scénarios sans que nous puissions agir sur ces éléments. En effet, la succession du Covid, la crise des filières de recyclage, la guerre en Ukraine et les crises énergétiques pèsent encore davantage sur les finances publiques et grapillent encore plus sur les équilibres budgétaires déjà fragiles.

Finalement ces trois dernières années ont connu une augmentation de plus 10% de nos dépenses réelles de fonctionnement. En parallèle et face au constat d'un scénario du laisser-faire encore plus dégradé, le syndicat a poursuivi sa volonté d'agir en votant en 2022 les transformations structurelles.

**A retenir sur le contexte actuel**

Les transformations structurelles votées en 2022 et le changement de modèle reste la clé pour avoir une possibilité d'agir face aux aléas des marchés mondiaux.

Les contextes macroéconomique et géopolitique des dernières années assombrissent davantage nos prévisions de scénario du laisser-faire, qui montrait déjà les limites du modèle économique de gestion des déchets.

De plus, devant l'urgence climatique et la nécessité de préservation de notre environnement, les contraintes règlementaires risquent de s'accroître. La trajectoire de la TGAP connue jusqu'en 2025, pourrait poursuivre son évolution bien au-delà des 65€/T, avec une taxe carbone à venir...

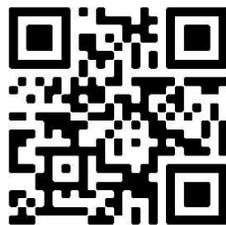
## II. Le projet IMPACT, sa déclinaison opérationnelle « NéoSMICVAL » et les résultats techniques et économiques 2023

### IMPACT 2030

lien : <https://partages.smicval.fr/index.php/s/KkZ0TTE1bU1q2C>

### NéoSMICVAL

lien : <https://partages.smicval.fr/index.php/s/DhoR2DGA55m9SuQ>



Film IMPACT



Vidéo NéoSMICVAL

### 1. IMPACT, un projet politique pour répondre à un modèle à bout de souffle

**RAPPEL**

Lors de la précédente mandature, le contexte, évoqué précédemment, commençait à se dessiner. Il a été anticipé par les élus du Smicval, avant son accélération par la crise internationale et par la position quasi-monopolistique de VEOLIA en Gironde.

Un projet de territoire, IMPACT (validé le 30 avril 2019), a alors été défini afin de répondre de manière proactive aux défis à venir pour le Smicval, visant la réduction massive des déchets. Pourquoi ?

Tout d'abord, le territoire n'a plus les moyens de gérer une quantité sans cesse croissante de déchets. Il y a là une nécessaire responsabilité à prendre et à impulser sur le territoire pour préserver, ensemble, les ressources naturelles (mais aussi économiques et humaines) et tendre vers des modes de consommation plus sobres, plus respectueux de l'environnement et moins impactant pour l'avenir.

IMPACT, est clair quant à l'objectif qu'il ambitionne : la réduction à la source des déchets par la démarche Zero Waste (zéro déchet - zéro gaspillage) et une participation active à la résilience du territoire. Cette démarche dépasse largement le monde des déchets en intégrant les enjeux relatifs à la santé, aux modes de consommation, de production, au bien être, au lien social, à la lutte contre le gaspillage, ou encore l'accès aux services publics.

## Impact, un projet commun qui pose le cadre général

Le projet Impact pose la volonté politique du syndicat à 2030 et son cap d'action : réduire massivement les déchets sur le territoire. La stratégie définie repose sur une nouvelle méthode, qui ne vise plus seulement la sensibilisation des individus mais engage de nouveaux leviers du changement. Les sciences sociales et cognitives sont alors omniprésentes pour comprendre les comportements individuels et collectifs et définir des actions efficaces, efficientes et pertinentes. Cette stratégie de mobilisation du territoire s'appuie largement sur l'implication des acteurs : les élus locaux, les habitants, les associations, les entreprises etc.

### a) Une déclinaison opérationnelle et la création d'un nouveau service public dit « NéoSmicval »

Le Smicval est entré donc dans une nouvelle étape de son évolution. La stratégie IMPACT 2020-2030 a posé le cap de la réduction de la quantité de déchets, comme ambition prioritaire pour le SMICVAL. Au travers de cette démarche Zero Waste (zéro déchet - zéro gaspillage), c'est tout un futur souhaitable pour le territoire qui se dessine.

Les déchets touchent en effet tous les pans de la vie quotidienne et une politique "déchets" forte permet de renforcer la qualité de vie des habitants, en favorisant, entre autres, le pouvoir d'achat, les liens sociaux, l'économie locale, les échanges, le pouvoir de vivre, la protection des écosystèmes, ...

Depuis le vote de la stratégie IMPACT en avril 2019 et sa réaffirmation en juillet 2020, les élus et agents du Smicval ont travaillé, durant plus de deux ans, à sa déclinaison opérationnelle. Cette concrétisation opérationnelle s'appuie, notamment, sur les quatre réformes structurelles du Smicval, à savoir :

- Refondre la collecte en porte-à-porte
- Réduire massivement la quantité de déchets
- Gagner en autonomie sur les filières de traitement des déchets
- Mettre en place l'incitativité

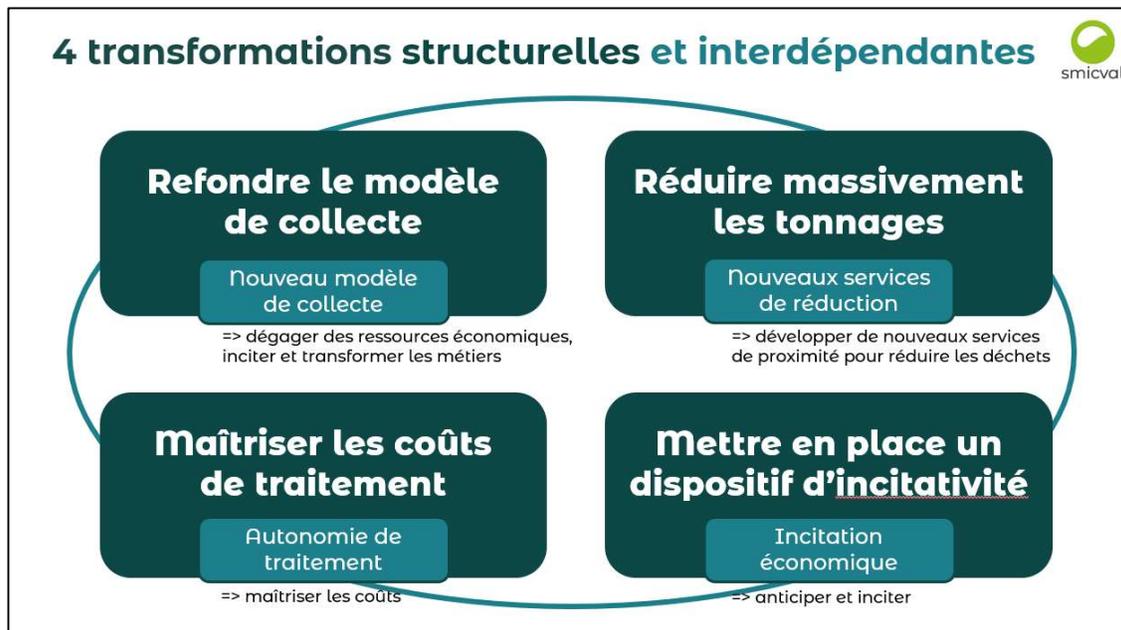
Ainsi, au travers de ces quatre réformes structurelles, des projets et chantiers en découlant, et afin de répondre aux enjeux locaux et nationaux, une nouvelle offre de service public « NéoSmicval » a été adoptée par le Smicval le 6 septembre 2022.

Depuis cette date, le Smicval est entré en période de transition afin de concrétiser la nouvelle offre de service sur le territoire, période transition prévue pour les 3-4 années à venir. Cette année 2023 a ainsi vu la mise en œuvre concrète des premiers éléments de la nouvelle offre de service NéoSmicval.

### b) Les quatre réformes structurelles, fondement de NéoSmicval, en cours de déploiement

Validées en septembre 2022 les 4 réformes structurelles sont maintenant toutes en cours de déploiement.

## Schéma des 4 réformes structurelles



### Réforme n°1 – Refondre le modèle de collecte :

**La refonte complète de la collecte** des déchets a pour objectif de baisser les coûts de collecte et permettre ainsi le financement des projets et chantiers Zero Waste et de maîtriser la fiscalité, d'inciter à la prise de conscience de la nécessaire réduction et du tri (y compris des restes alimentaires) et de transformer les métiers les plus accidentogènes (ripeurs).

La transformation du modèle de collecte en porte à porte vers un modèle de collecte en point d'apport collectif constitue le premier jalon incitatif et technique pour amorcer la réduction des déchets collectés et traités.

Les flux ordures ménagères résiduelles, les emballages et les restes alimentaires (biodéchets) couvriront la totalité du territoire en apport collectif. Le verre, déjà en apport collectif sur le territoire, pourra être rapproché des îlots en fonction du contexte local. Pour plus de proximité, une densification plus importante est proposée pour le flux "Restes Alimentaires" (biodéchets). Et enfin, l'implantation de bornes à carton est prévue sur des zones éloignées des pôles recyclage.

En complément, la modélisation et le début de la mise en œuvre en 2023 prend en compte, en moyenne les densités suivantes, qui sont adaptées aux contextes locaux :

- Flux ordures ménagères résiduelles et Emballages : 1 borne pour 150 habitants soit environ 1400 points d'apports collectifs sur l'ensemble du territoire.
- Flux restes alimentaires : 1 borne pour 80 habitants afin d'en améliorer la proximité et inciter à l'usage.
- Flux carton : 1 borne pour 5000 habitants.

En outre, chaque commune de moins de 150 habitants sera équipée d'au moins 1 îlot de points d'apport collectif.

En 2023, le déploiement de ce nouveau modèle de collecte a démarré avec les 7 communes de la phase 1 : Bourg-sur-Gironde, Cubzac-les-Ponts, Prignac-et-Marcamps, St André de Cubzac, St Gervais, St Laurent d'Arce et Tauriac, avec une mise en service effective à partir d'octobre 2023.

Un travail de fond et collaboratif a été réalisé entre le Smicval et ces communes, pour déterminer un schéma d'implantation optimisé des îlots, de manière adaptée aux usages des habitants et aux spécificités de la commune, afin de garantir un service de qualité.

Des permanences ont été réalisées, quelques semaines avant la mise en service, sur chaque commune afin de rencontrer individuellement chaque foyer, de leur fournir leurs équipements (carte d'accès, bio-seau et sacs biosourcés pour les restes alimentaires) et répondre à leurs questions sur le fonctionnement de la nouvelle collecte et sur le projet dans sa globalité.

Les points d'apport collectif sont accessibles 24h/24 pour les usagers, sous contrôle d'accès (chaque usager a un moyen individualisé pour pouvoir déposer ses déchets dans les bornes), mais sans limitation d'ouverture et ce jusqu'à la mise de la tarification incitative sur la collecte (après 2026).

Conformément à l'assemblée générale du 08/02/22 sur les limites du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD), le Smicval conventionne, en parallèle de la mise en place de la nouvelle collecte, avec les communes pour prendre en charge le nettoyage des pieds de bornes et l'enlèvement des dépôts qui pourraient s'y trouver (à l'exception des résidences privées restant à leur charge).

Les communes, quant à elles, s'engagent à appliquer les sanctions administratives en cas d'actes identifiés de délinquance environnementale.

Le service aux Personnes à Mobilité Réduite a été étudié et une solution adaptée a été proposée. Selon des critères définis et partagés, les personnes avec une mobilité réduite et des critères d'isolement peuvent bénéficier d'une collecte adaptée en porte-à-porte.

Le Smicval a prévu un investissement d'environ 34 millions d'euros pour cette réforme répartis comme suit : 20 millions pour l'acquisition des bornes et 14 millions pour celle des véhicules. Une autorisation de programme a été votée le 6 septembre 2022 pour échelonner ses achats pendant toute la période de transition.

Une baisse de 30% des coûts de fonctionnement par rapport aux coûts de fonctionnement de la collecte actuelle est attendue à terme, grâce au modèle proposé.

L'objectif étant de pouvoir financer les actions qui composent l'offre de service de proximité.

## Réforme n°2 – Réduire massivement les tonnages :

**La réduction massive des déchets collectés** s'inscrit au travers de 4 chantiers Zero Waste sur les 4 flux de déchets prioritaires: Matière Organique, Plastiques, Tout-venant et Textiles sanitaires (touchant également l'ensemble des déchets ultimes) et s'inscrit également autour de la mobilisation des acteurs du territoire.

La réduction de la quantité des déchets produits par les habitants doit être accompagnée de façon massive pour permettre l'atteinte des objectifs ambitieux permettant notamment une maîtrise de la fiscalité et le maintien du pouvoir de vivre et d'achat des habitants.

Pour cela l'incitativité économique sera activée (réforme n°4). Elle est essentielle mais pour aller au-delà en termes de réduction ainsi que pour accompagner les habitants, le SMICVAL ambitionne de déployer une soixantaine de nouveaux services publics de proximité afin d'apporter à chaque habitant du territoire une solution pour réduire sa production de déchets. Ces services adaptés et sur mesure sont en partie produits et conçus après des études comportementales et la consultation des usagers. Quatre flux prioritaires sont visés: matière organique, plastiques à usage unique, tout venant et textiles sanitaires.

Depuis 2022, plusieurs actions sont déployées :

- SmicvalMarket de Vayres et mini-SMK sur 7 Pôles Recyclage,
- Expérimentation « Oui Pub »,
- Non-acceptation des tontes et feuilles en Pôles Recyclage et avec proposition d'alternatives,
- Aides financières (subventions) sur kit-mulching,
- Offre de formations,

- Programme « Ma commune Zero Waste » avec accompagnement, distribution de kits zéro déchet pour les habitants et d'une subvention pour la commune,
- Compte personnel sur internet.

En 2023, se sont ajoutés :

- Aides financières (subventions pour les habitants) multiples : broyeur de végétaux, poules, poulailler, couches lavables, protections menstruelles lavables, plantation de haies vives, ...
- Offre de formations diversifiée et aires de démonstration : compostage, éco-jardinage, gaspillage alimentaire ...,
- Renforcement du don de composteurs,
- Développement de plateforme de proximité de broyage de végétaux " à la ferme",
- Extension des consignes de tri,
- Manifeste contre les plastiques à usage unique et les suremballages,
- Nouveaux services en expérimentation : réparation de petits électroménagers, collecte et lavage de couches lavables pour bébés, consignes sur des emballages réemployables, et d'autres à venir ...,
- Événements et accompagnement autour du Zero Waste (zéro déchet, zéro gaspillage) : fêtes du troc et du don, programme « Mon école Zero Waste » ...,
- Accès à des guides et outils spécifiques (webinaires, tutoriels, blog) sur la réduction de déchets : au bureau, à l'école, à la maison, lors d'un événement, chez un commerçant...,
- Ainsi que des outils numériques adaptés : espace personnel avec retour sur l'utilisation des services et demande en ligne, application mobile...,

D'autres actions sont également à venir autour de :

- trois nouveaux SmicvalMarket en projet : de l'Estuaire, du Libournais et du Blayais,
- la réduction du plastique et des emballages,
- la consigne du verre sur le territoire,
- le réemploi et la réparation,
- les alternatives aux lingettes, couches bébé jetables, protections menstruelles jetables,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- la poursuite du développement de plateformes de broyage et compostage au plus près des agriculteurs et maraîchers.

Concernant les stratégies des 4 chantiers Zero Waste (sur les flux de déchets prioritaires pour la réduction) :

**Pour la matière organique**, la vision est d'organiser le territoire pour une gestion 100% locale et autonome de la matière organique produite par les habitants en basculant d'un service de gestion industrielle des déchets vers une valorisation de proximité-décentralisée (solutions pour les biodéchets et organisation territoriale). Cela renforce les capacités de production maraîchère locale et vient au soutien des Plans Alimentaires Territoriaux (PAT).

**Pour le plastique à usage unique**, véritable enjeu environnemental et symbole fort de la lutte contre le jetable, il s'agit de déployer un plan d'actions multi-cibles afin de participer à la limitation prévue dans la loi AGEC puis l'interdiction d'ici 2040. Les axes proposés intègrent du lobbying au niveau national, le développement d'alternatives aux plastiques jetables (vrac, consigne, eau, ...) et leur facilité d'accès pour les habitants, un travail de sensibilisation aux conséquences du plastique et la valorisation des acteurs qui proposent des alternatives.

**Pour le tout-venant** (déchets provenant des Pôles Recyclage et partant à l'enfouissement), flux très hétérogène et évolutif, l'enjeu est de proposer une offre permettant la réduction, le réemploi et le meilleur tri. Pour cela, il est nécessaire d'influencer les pratiques et les usages vers plus de sobriété, favoriser l'accès à la réparation sur le territoire, prioriser le réemploi et accompagner les usagers vers un meilleur tri.

**Pour les textiles sanitaires** (couches, protections menstruelles, lingettes, mouchoirs, essuie-tout, ...), sujet qui touche à l'intime, avec une forte influence culturelle et sociale, et en lien avec des perceptions de propreté et d'hygiène, l'objectif est d'agir sur les représentations et de rendre accessible des solutions alternatives durables sur le territoire, le tout en agissant de concert avec les acteurs pertinents sur le sujet.

### Réforme n°3 – Maîtriser les coûts de traitement :

**La maîtrise des coûts de traitement des déchets** éliminés ou recyclés est visée grâce à la voie d'une autonomie regagnée.

Les filières de traitement (valorisation et élimination), constituent un enjeu fort du fait de leur poids financier dans le budget de la collectivité et du degré de risque sur la pérennité et la maîtrise par la collectivité de ces filières. Sur le plan financier, la seule élimination des déchets résiduels sur le site de Veolia à Lapouyade pèse près de 8,5 Millions d'euros en 2023 représentant 20% du budget de fonctionnement du SMICVAL. Cette trajectoire haussière sera continue dans les années à venir, c'est pourquoi cela impacte directement les équilibres budgétaires et donc la fiscalité.

Aujourd'hui, le constat est que le niveau de risque pour le Smicval est à un niveau élevé. Plus de 55 % des tonnages à traiter (dont la majorité pour les déchets résiduels enfouis) fait l'objet d'une dépendance complète de la collectivité à des tiers. Si on ajoute les tonnages concernés par des filières de recyclage présentant des risques importants, on arrive à 75 % des tonnages.

L'enjeu principal est donc la maîtrise de ce risque dans des proportions acceptables pour la collectivité. De plus, le site d'enfouissement de Lapouyade a une autorisation d'exploitation jusqu'en 2035.

En ce qui concerne le traitement des déchets résiduels le SMICVAL a validé son engagement vers une autonomie renforcée avec une double stratégie :

- o une dynamique de coopération à l'échelle départementale pour disposer à terme d'une organisation collective et publique pouvant livrer une prestation de traitement des déchets ultimes sur le long terme à un prix unique .
- o un rapprochement avec 2 collectivités voisines (CALITOM et CDC Haute-Saintonge) pour la participation à la conception – construction - exploitation d'un équipement de traitement interrégional.

Ces deux projets interdépendants ont poursuivi leur phase d'étude en 2023. Les échéances de mise en service effective dépassent 2027, mais au regard du temps de mise en œuvre, l'autonomie de demain se pose dès aujourd'hui.

### Réforme n°4 – Mettre en place un dispositif d'incitativité :

**Réforme de la fiscalité** a pour enjeu d'optimiser les ressources, d'inciter aux pratiques vertueuses et de rendre juste socialement les efforts de chacun.

La quatrième réforme structurelle du projet IMPACT, consiste à la mise en place de la Tarification Incitative. Cette démarche est un facteur essentiel du changement de comportement : en permettant une prise de conscience pour l'usager de sa production de déchets et en enclenchant un « signal-prix ».

Elle a pour but de contribuer à replacer chaque usager en responsabilité face à ses pratiques et surtout à lui redonner le pouvoir d'agir en associant des leviers d'actions lui permettant de nouvelles pratiques.

De plus, les retours d'expérience montrent que la combinaison d'une nouvelle organisation de collecte et d'une tarification incitative contribue très fortement à la réduction des tonnages et ainsi participe à l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030 (objectif : < 100 kg /an /hab. d'Ordures Ménagères Résiduelles).

Les caractéristiques de la redevance incitative prévue au SMICVAL :

**RAPPEL**

1. Le vecteur de financement s'est orienté vers la REOM car elle contribue à une meilleure efficacité dans la réduction des déchets et est plus compréhensible que la TEOM.
2. La facturation sera proposée en fonction du service rendu avec un critère incitatif.
3. L'échelle de calcul se positionne de façon individuelle c'est à dire à l'échelle du foyer.
4. Les flux mesurés seront ceux ciblés dans la stratégie IMPACT sont proposés de façon presque exhaustive, à savoir : les Ordures Ménagères Résiduelles, les Emballages, les Restes Alimentaires (biodéchets) et les Pôles Recyclages, soit l'ensemble des flux hors don et reprise. Cette décision forte a pour objectif de limiter, dès le départ, les effets de fuite d'un flux vers un autre. Pour cet aspect, le Smicval a bénéficié de l'expérience vécue par toutes les collectivités ayant mis en place la Redevance Incitative uniquement basée sur les Ordures Ménagères Résiduelles qui ont pu constater des reports de tonnages.
5. L'unité de mesure choisie en corrélation avec le modèle de collecte proposé qui de fait exclu la facturation au poids et favorise une facturation à l'usage (nombre d'ouverture des bornes d'apport collectif/ type de flux par exemple).
6. Le mode d'application au travers de la formule de calcul sera défini en tenant compte des principes présentés ci-après.

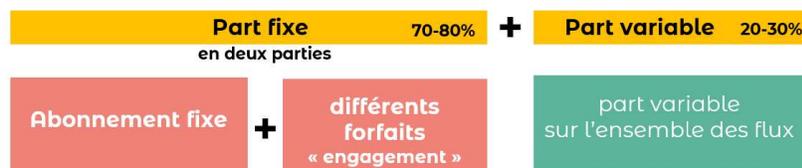
Les principes de la tarification Incitative globale sont les suivants :

Il est proposé une tarification pour les points d'apport collectif (à partir de 2027) ainsi que pour les pôles recyclage (mise en place au 01/07/2023).

Cette mise en œuvre sera progressive et revêt plusieurs formes d'incitativité :

- Une incitativité technique avec notamment la mise en place d'une collecte en apport collectif (à partir de 2023) et le développement du programme SmicvalMarket, ....
- Une incitativité comportementale par le biais de partages avec chaque usager d'informations personnalisées en fonction des usages individuels et collectifs (flux, type de service...), grâce au compte personnel par foyer sur extranet.
- Enfin, une incitativité financière qui sera implémentée à la fin du déploiement complet de la nouvelle collecte sur le territoire du SMICVAL après une expérimentation à blanc à plusieurs échelles.

Les principes de la future redevance incitative proposés reprennent le même schéma qu'une facture d'électricité, à savoir une part fixe à hauteur de 70 à 80% et une part variable entre 20 à 30%.



Il est proposé que la part fixe soit composée de deux parties :

- Une part d'abonnement identique pour chaque usager
- Une part forfaitaire reprenant des notions d'« engagement » en lien avec la quantité de déchets que le foyer se fixe comme objectif.

**RAPPEL**

La part fixe, dans sa composante duale répond au critère de responsabilisation et de robustesse du système. La deuxième composante de la part fixe (forfaitaire) ainsi que la part variable, reprennent les principes incitatifs de réduction et de tri sur lesquels pourront être pris en compte des éléments de tarification « sociale ».

La part variable représente, quant à elle, la facturation des quantités de déchets supplémentaires qui pourraient potentiellement être produites. Cette dernière s'appliquera à l'ensemble des flux hors verre.

Attention, la redevance incitative ne pourra se mettre en œuvre qu'à l'issue du déploiement sur la totalité du territoire du nouveau mode de collecte en points d'apports collectifs.

En attendant, il a été proposé de commencer par une incitativité financière en pôle recyclage compatible avec le modèle de financement actuel, à savoir la TEOM.

Cette première étape d'incitativité financière se justifie pour les raisons suivantes :

Les statistiques de fréquentation des pôles recyclage restent constantes, seulement 60% des habitants utilisent les pôles de recyclage (usagers particuliers ayant fréquenté au moins une fois les Pôles recyclage sur une année calendaire ; hors professionnels et communes).

De plus, alors que les Ordures Ménagères Résiduelles sont considérées comme un flux « vital », même si ce dernier peut être compressible, les flux acceptés en pôles recyclages sont quant à eux non « vitaux » et moins essentiels.

Cette première étape d'incitativité financière mise en place à partir de juillet 2023 a pour objectif de favoriser la juste contribution des usagers en fonction de leur utilisation des Pôles Recyclage.

La tarification en pôle recyclage est donc socialement acceptable, responsabilisante et efficace rapidement.

#### Les principes de tarification en Pôle Recyclage proposés :

Il est indispensable de préserver le principe fondateur du SmicvalMarket, aussi, la gratuité du don et de la reprise sans limite de passage est, quant à elle, conservée.

Une tarification basée sur un nombre de passage compris dans la TEOM (7 passages par an), quel que soit le type de véhicule utilisé par l'utilisateur pour se rendre en pôle recyclage.

Le paiement au passage au-delà du nombre compris dans la TEOM (à partir du 8<sup>ème</sup> passage). Il est proposé un tarif forfaitaire en fonction d'une catégorie de véhicule (1<sup>ère</sup> catégorie : véhicule léger, 2<sup>ème</sup> catégorie : véhicule léger avec remorque, 3<sup>ème</sup> catégorie : fourgon/camion).

En complément, il est appliqué une tarification différenciée selon les flux avec un « malus » pour les apports de tout-venant et végétaux en lien avec les flux prioritaires ciblés par la stratégie Impact.

Des mesures d'accompagnement au plus proche des usagers sont mises en place : communication de proximité, accompagnement ciblé sur les Pôles Recyclage, solutions alternatives proposées (notamment aides financières, offre de formations, ...).

Le choix de commencer par tarifier les déchets « non vitaux » en Pôles recyclage et de terminer par la collecte, permet au SMICVAL de donner une dimension sociale à sa tarification alors qu'aucun outil réglementaire ne permet dans les déchets l'instauration d'un dispositif ad hoc.

D'un point de vue économique, la mise en place de la Tarification Incitative globale nécessitera les éléments financiers suivants :

- un investissement à hauteur de 7,5 millions d'euros pour le contrôle d'accès.
- des coûts de fonctionnement annuel de 1 à 2 millions d'euros.
- une baisse attendue des coûts de traitement pouvant aller jusqu'à 7 millions d'euros liés à l'impact positif de l'incitativité sur la baisse des tonnages collectés et à traiter, une fois les objectifs de baisse de tonnage atteints (collecte et pôle recyclage cumulés).

Cela permettra également de contribuer au financement des actions composant l'offre du Nouveau Service.

**RAPPEL**

### c) La stratégie économique engagée

Considérant que le secteur des déchets était à bout de souffle, les élus du SMICVAL ont, en 2019, validé la transformation progressive du modèle économique de l'établissement public.

Pour rappel le SMICVAL exerce deux compétences réglementaires (la collecte et le traitement des déchets) qui s'avèrent principalement « techniques ». En effet 45% de ses coûts sont aujourd'hui composés de la collecte des déchets (de la logistique) et plus de 40% par le traitement des déchets dans des usines (de l'industrie) avec une tendance à la hausse. Les charges de structure et les actions de préventions restent à la marge aux alentours de 15% et progressent plus lentement.

Pour maîtriser ces deux postes de dépenses majeurs il a été décidé d'engager de vraies réformes structurelles à la hauteur de enjeux économiques à venir.

Elles sont les suivantes :

- modifier la nature même de la collecte des déchets en investissant dans un nouveau modèle pour permettre une réduction d'environ 30% des coûts de fonctionnement ;
- développer d'autres solutions de tri à la source des biodéchets des ménages pour 100% des usagers afin de limiter les déchets résiduels\* (nécessite des coûts d'investissement et de fonctionnement supplémentaires) ;
- transformer le mode de financement et le rendre incitatif pour participer à la baisse des tonnages (jusqu'à < 100 kg/an/hab en OMR). Cette transformation nécessite un investissement important mais également des coûts de fonctionnement supplémentaires mais moins importants que les bénéfices économiques attendus\* ;
- développer de multiples solutions individuelles et collectives pour accompagner les habitants et notamment sur les 4 flux prioritaires (matière organique, plastique à usage unique, tout venant en déchèterie et les textiles sanitaires). Elles sont nécessaires pour faciliter la transition et accompagnent également la réduction des tonnages produits. Elles seront financées par les économies générées par la réforme de la collecte ;
- et enfin assurer notre autonomie dans le traitement de nos déchets en favorisant la création d'unité sous maîtrise d'ouvrage publique. Déjà réalisé au début des années 2000 avec le centre de tri et la plate-forme de compostage de Saint Denis de Pile, il s'agit demain d'y parvenir pour le traitement des déchets résiduels (OMR et tout venant en pôle recyclage).

Ces réformes structurelles sont indispensables pour limiter la hausse inéluctable du coût de la gestion des déchets et par conséquent la fiscalité rattachée. Elles sont d'ailleurs interdépendantes et ne peuvent que difficilement être découplées. Plus la stratégie économique sera respectée plus elle sera efficace, plus des « adaptations » ou services complémentaires seront ajoutés moins les économies de gestion seront visibles.

*\* conditions minimales pour atteindre les -100kg/an/hab d'OMR*

**RAPPEL**

## 2. Un projet de territoire qui entraîne trois grandes transformations

### a. Une transformation de politiques publiques

L'ambition portée par le projet Impact entraîne une transformation profonde de son action. En effet, la démarche Zéro Waste étant globale, il ne s'agit plus de centrer l'action du syndicat sur la conséquence, et donc le déchet. Il s'agit de positionner l'action du SMICVAL, sa force de frappe (humaine, financière) en amont du déchet pour en diminuer la quantité sur le territoire.

C'est une véritable transformation de la politique publique des déchets en ce sens qu'elle ne se concentre plus sur la proposition de solutions techniques, mais bien d'agir sur des comportements individuels et collectifs pour créer de nouveaux usages, habitudes (intégration des sciences sociales et comportementales).

Par ailleurs, le SMICVAL ne sera pas en mesure de porter une telle transformation à lui tout seul sur le territoire. Il y a un enjeu à infuser le Zero Waste auprès des intercommunalités, communes et tous

les acteurs du territoire. Si cet objectif n'est pas partagé par l'ensemble des acteurs et intégré en fil rouge de l'action de chaque collectivité, cette démarche perdra du sens et de sa cohérence. C'est pourquoi, dans cette perspective, c'est aussi une autre position du SMICVAL qui se dessine comme acteur du territoire : parfois dans le faire, dans le faire avec, dans le faire faire ou dans le laisser faire.

Ce nouveau positionnement de la collectivité dans son champ d'action et ses partenariats sur le territoire impacte de fait son organisation.

### b. Une transformation démocratique

La transformation démocratique est une ambition politique du SMICVAL. Portée par les délégués, elle doit permettre de participer à l'amélioration de la confiance entre les habitants et les institutions, soit lentement mais sûrement et à long terme à « *refaire société* ». Comprendre les comportements individuels et collectifs actuels pour les changer implique un nouveau rôle du citoyen au sein du syndicat. Aujourd'hui, les décisions descendantes et fermes portées par les collectivités ne peuvent produire l'adhésion et les effets recherchés dans le long terme. De nouveaux modes de partage, d'information, de co-construction sont à impulser.

Le projet commun ambitionné, qui touche au quotidien, voire à l'intimité des habitants, nécessite une implication plus forte du citoyen et des acteurs du territoire.

La stratégie d'innovation démocratique vise à associer plus fortement les citoyens aux réflexions du syndicat dans une période de modélisation des services pour les dix prochaines années. De nouveaux outils de participation citoyenne ont été créés comme la Commission Zero Waste, un panel citoyen ou encore une plateforme numérique afin de veiller au mieux à la représentativité du territoire (urbain/rural, femmes/hommes, jeunes/parents/personnes âgées, revenus etc.).

### c. Une transformation managériale

Ce projet politique, qui vient repositionner le modèle d'action publique du syndicat, entraîne des conséquences sur son organisation. Un autre type d'ingénierie est alors nécessaire à la structure pour agir sur les causes et non plus sur les conséquences.

Cette transformation managériale appelée « Smile » est en mouvement depuis quelques années au SMICVAL : nouveaux modes de travail (Nwow), définition d'une raison d'être, réaffirmation d'un contrat social, mise en place de « Vis ma vie », ou encore de « Ça se discute », ... Ces actions visent à renforcer le lien entre les agents de l'organisation, donner du sens au projet que nous menons et à la place de chacun dans celui-ci. Ainsi, de nouveaux modes managements sont déployés pour favoriser l'autonomie (pouvoir d'agir, le bon sens) et la responsabilité des agents pour une plus grande agilité et efficacité de l'organisation au service du projet commun, Impact.

## 3. Des forces issues de l'histoire : gage de maturité de l'organisation pour mener ces transformations

**RAPPEL**

Le SMICVAL s'appuie sur une organisation et un projet politique qui a souvent été précurseur en matière de gestion des déchets. Cette vision politique anticipatrice a permis de créer une identité propre à l'organisation, qui lui donne une véritable force pour engager et piloter les transformations. L'ADN du syndicat et la déclinaison de la stratégie IMPACT s'articule autour de sept points clefs mis en avant dans sa feuille de route :

### 1. S'appuyer sur les forces et l'histoire du Smicval

L'évolution du Smicval prend appui sur les six forces issues de son histoire et des choix du passé :

- Engagement qualité,
- Service solidaire et mutualisé,

- Acteur du développement territorial,
  - Gestion saine et maîtrise de la fiscalité,
  - Responsabilité environnementale,
  - Employeur engagé.
2. S'attaquer prioritairement aux causes : agir directement et prioritairement sur les causes de la surproduction de déchets, et non les conséquences (respect de la pyramide des 5 R en s'attaquant à la base = la réduction) afin de porter un modèle environnemental, social et économique plus durable et plus soutenable pour le territoire.
  3. Agir sur le changement de comportement : méthode intégrant l'ensemble des leviers de changement de comportement (y compris la partie immergée de l'iceberg : créer des imaginaires, faire rêver, utiliser les ressorts du marketing, ... et en jouant sur les stratégies d'influence entre « communautés » et groupes de pairs).
  4. Inclure toutes les parties prenantes : principe d'action inclusif permettant d'impliquer toutes les parties prenantes : élus, agents, citoyens, acteurs économiques, associations, ...
  5. Adapter la stratégie économique : nouvelle stratégie économique, suivant les 4 réformes structurelles et permettant de financer durablement la période de transition puis le nouveau modèle.
  6. Avancer en mode agile : système global avec un cap connu, des grands projets définis, mais un chemin à adapter au fil de l'eau.
  7. Créer un effet boule de neige sur le territoire : volonté de faire avec le territoire, notamment aux échelles communales et intercommunales et de permettre des effets démultiplicateurs, en insufflant du Zero Waste dans les projets du territoire.

Cette histoire est un socle pour conduire les transformations et la mise en œuvre du nouveau projet politique, qui marque un nouveau cycle dans la gestion des déchets : la réduction des déchets à la source.

#### 4. Des objectifs de réduction à atteindre à 2030

Des objectifs techniques ont été définis pour réduire la quantité de déchets. Cinq flux prioritaires ont été choisis par la Commission Zero Waste, posant des objectifs ambitieux, mais réalistes :

- **OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)** : atteindre moins de 100 kg / an / habitants (contre 221 kg / an / hab. en 2019)
- **Végétaux** : 0 kg de tonte et feuilles collectées en pôles recyclage et à terme 0 kg de végétaux (mise en place de sites de proximité)
- **Biodéchets (dont gaspillage alimentaire)** : 0 kg dans les OMR
- **Plastiques** : 0 plastique à usage unique
- **Tout-venant (provenant des pôles recyclage)** : réduction de 90% (par rapport à 2019)
- **Textiles sanitaires (dans les OMR)** : réduction de 50%

RAPPEL

A ce titre, de nombreuses collectivités françaises ont déjà mené cette transition et sont à des résultats en dessous de 100kg d'OMR/an/habitant. Ces territoires portent un même modèle : une collecte des déchets ajustée, le détournement de la matière organique à la source, une tarification incitative.

Concernant le tonnage total des déchets collectés par le Smicval, l'objectif est de réduire pratiquement de moitié en passant de 630 kg / an / hab. en 2019 à moins de 380 kg / an / hab. en 2030.

## 5. Le programme d'actions 2023

L'année 2023 constitue la première année de la période de transition opérationnelle d'une politique publique de gestion des déchets vers une politique publique Zero Waste. Elle a permis de mettre en œuvre opérationnellement les premiers grands changements vers la nouvelle offre de service public "NéoSmicval", autour de 14 priorités :

- 1) Mise en œuvre des **premiers changements sur le modèle de collecte de proximité**, y compris le développement de la collecte des restes alimentaires
- 2) Poursuite de la **mise en œuvre des chantiers Matière Organique** (dont le développement des plateformes de proximité) et **Plastiques** (dont la mise en place du Manifeste « 0 plastique » et du programme « Commerçant-Restaurant Zero Waste »)
- 3) Formalisation de la **stratégie sur les chantiers Tout-venant et Textiles Sanitaires**, et premières déclinaisons opérationnelles, dont : l'expérimentation sur la collecte et le lavage de couches lavables, les soutiens financiers sur les protections menstruelles et les actions en faveur du réemploi et de la réparation
- 4) Poursuite des étapes de construction du **SmicvalMarket de l'Estuaire et du SmicvalMarket du Libournais**
- 5) Lancement de **l'expérimentation du projet K**, projet hybride de tiers-lieu et gestion des déchets
- 6) Mise en place de **la juste contribution en Pôles Recyclage (incitativité)** et accompagnement des usagers
- 7) Travail sur une **gouvernance commune pour l'autonomie de traitement des déchets résiduels**, avec les collectivités girondines de gestion des déchets et lancement des études de faisabilité avec les EPCI voisines (CDC Haute-Saintonge et CALITOM)
- 8) Suivi de **l'ouverture du nouveau centre de tri (SPL Trigironde)** et gestion de la période transitoire
- 9) Relance de la **dynamique Nouvel R**
- 10) Mise en place de **l'offre aux communes sur les limites du SPGD** (Service Public de Gestion des Déchets)
- 11) Préparation pour l'élaboration des **coûts différenciant les zones en PAP** (porte-à-porte) **et les zones PAC** (point d'apport collectif)
- 12) Définition et vote de **l'offre spécifique aux professionnels** (pour palier à la carence de l'offre privée)
- 13) Poursuite des **démarches de démocratie participative avec les habitants**
- 14) Renforcement de la **transformation managériale** pour une intégration optimale de la transformation en cours

## Niveau de transformation attendu 2023



## 6. Avancement des projets et priorités 2023

L'année 2023 représente la première année pleine de transition vers le nouveau service public Zero Waste (zéro déchet, zéro gaspillage). Cette année a vu la concrétisation opérationnelle de certaines études et modélisations phares d'Impact, ainsi que la mise en œuvre des stratégies sur les chantiers Matière Organique et Tout-venant : nouveau modèle de collecte, incitativité en Pôle Recyclage, nouveaux services d'accompagnement à la réduction de déchets : soutiens financiers, formations, plateforme de broyage « à la ferme », expérimentation d'un service de réparation, ...

La nouvelle offre de services NéoSmicval prend forme et commence à porter ses fruits en termes de réduction des déchets.

Deux dates-clés de mise en œuvre ont eu lieu cette année :

- Juillet 2023 : mise en œuvre de la juste contribution de l'utilisation des Pôles Recyclage, avec une limitation de 7 passages compris dans la TEOM puis une facturation adaptée au-delà.
- Octobre 2023 : début de la mise en service du nouveau modèle de collecte des déchets en points d'apport collectifs (16 000 habitants concernés au 31/12/2023).

Une communication de proximité et un accompagnement personnalisé (permanences, renforcement de l'équipe d'accueil téléphonique, ...) des habitants ont été mis en place pour ces deux transformations phares.

En parallèle, l'ensemble de l'offre de service NéoSmicval s'étoffe avec, entre autres :

**NÉO SMICVAL**
**Services opérationnels NéoSmicval**  
Nouveaux services déjà en place

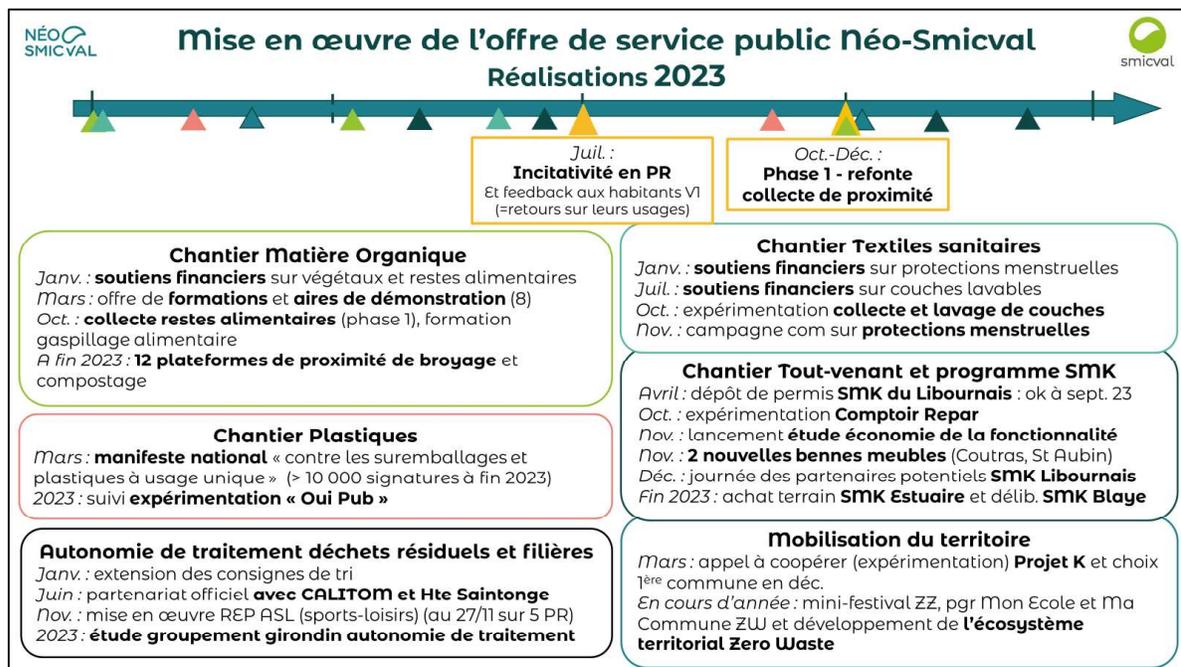
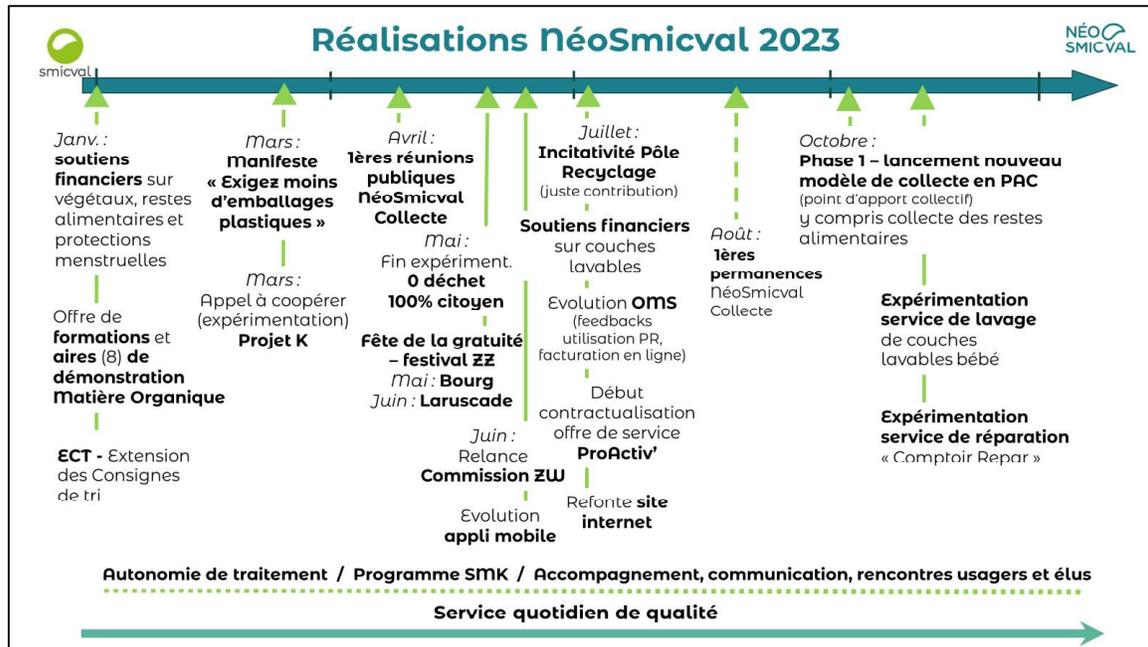

<p><b>Offre de formations éco-jardinage, compostage et anti-gaspi</b></p> 	<p><b>Broyage « à la ferme » des végétaux et amendement des sols</b></p> 	<p><b>Compost, composteurs et compostage</b></p> 	<p><b>Expérimentation Oui Pub</b></p> 
<p><b>Soutiens financiers</b></p> 	<p><b>Outils numériques et compte personnel usager</b></p> 	<p><b>Accès à la ressource et au réemploi</b></p> 	<p><b>Fêtes du troc et du don</b></p> 

<p><b>Début de mise en œuvre nouveau modèle de collecte (y compris restes alimentaires)</b></p> 	<p><b>Expérimentation collecte et lavage de couches lavables bébé</b></p> 	<p><b>Expérimentation service de réparation Comptoir Répar</b></p> 	<p><b>Campagne de communication Protections menstruelles lavables</b></p> 
<p><b>Manifeste contre les emballages plastiques</b></p> 	<p><b>Programme « Ma Commune Zero Waste » 2.0</b></p> 	<p><b>Expérimentation consigne pour réemploi (à venir)</b></p> 	<p><b>SMK Solidaire de l'Estuaire (début des travaux)</b></p> 

Ces premiers changements opérationnels s'inscrivent dans le portage d'une vision différente sur le changement de comportement face aux déchets, à leurs représentations et leur gestion.

## Priorités NéoSmicval 2023

<p><b>Refonte complète du modèle de collecte</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Premiers changements sur le modèle de collecte de proximité, y compris le développement des restes alimentaires</li> <li>○ Accompagnement des usagers, des élus et du territoire</li> </ul>	
<p><b>Baisse massive des tonnages</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Chantiers Matière Organique et Plastiques : suite de mise en œuvre</li> <li>○ Chantiers Tout-venant et Textiles Sanitaires : stratégie et premières déclinaisons opérationnelles</li> <li>○ Programme SmicvalMarket : poursuite des étapes de construction du SMK du Libournais et du SMK de l'Estuaire</li> <li>○ Lancement de l'expérimentation du projet K, projet hybride de tiers-lieu et gestion des déchets</li> </ul>	
<p><b>Maîtrise des coûts de traitement</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gouvernance commune pour l'autonomie de traitement des déchets résiduels, avec les collectivités girondines</li> <li>○ Suivi ouverture du nouveau centre de tri (SPL Trigrionde)</li> </ul>	
<p><b>Réforme de la fiscalité</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de l'incitativité en Pôles Recyclage et accompagnement des usagers</li> </ul>	
<p><b>Actions transverses</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcement de l'offre aux communes sur les limites du SPGD</li> <li>○ Définition et vote de l'offre spécifique aux professionnels</li> <li>○ Relance de la dynamique de Nouvel R</li> <li>○ Elaboration des coûts différenciant les zones en porte-à-porte et les zones en points d'apport collectif</li> <li>○ Renforcement de la démarche de transformation managériale auprès des agents</li> </ul>	



Par ailleurs, le rythme des comités syndicaux est resté soutenu (près d'une assemblée générale par mois en 2023) afin de présenter, échanger et voter sur l'évolution de l'offre de service du SMICVAL.

Sur 2023, le Smicval a, entre autres, fait face à 2 événements :

- Un contrôle de Chambre Régionale des Comptes (CRC)
- Un protocole transactionnel entre collectivités, suite à la contestation de la décision sur la transaction du modèle de collecte

### Contrôle de Chambre Régionale des Comptes (CRC)

Le Smicval a rendu compte sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) lors de l'AG de septembre 2023, suite à plus d'un an de travail rapproché avec la CRC.

La synthèse du rapport d'observations (visant une analyse des exercices 2016 à mi-2023) met en avant la bonne gestion financière du Smicval, ainsi que l'anticipation des difficultés économiques exogènes à venir. Le rapport d'observations met en exergue 14 recommandations (entre autres : la nécessité d'évolution de certains actes tels que la clarification des statuts, la formalisation de la mise à disposition d'un terrain pour l'un des pôles recyclage et la régularisation et/ou transformation de primes historiques pour les agents, ...). A septembre 2023, sur 9 de ces recommandations, des actions ont déjà été proposées et sont en cours de mise en œuvre.

Le détail des éléments peut se retrouver dans la délibération n°2023-49.

### Protocole transactionnel entre collectivités

L'année 2023 a également permis l'aboutissement d'une procédure contentieuse par la rédaction et la signature d'un protocole transactionnel entre collectivités, suite à la contestation de la décision de transformation de la collecte.

Le protocole acte un report de la réforme de la collecte en porte-à-porte après les élections municipales de 2026 pour le territoire de la Cali, Pleine-Sèlve et Galgon (hors communes qui souhaitent tout de même changer de modèle de collecte.)

Pour les communes entrant dans le protocole, il s'agira d'assumer financièrement le choix de la collecte en porte-à-porte, ainsi que les coûts de traitement issus des tonnages collectés en porte-à-porte sur la zone.

Le détail des éléments peut se retrouver dans la délibération n°2023-46.

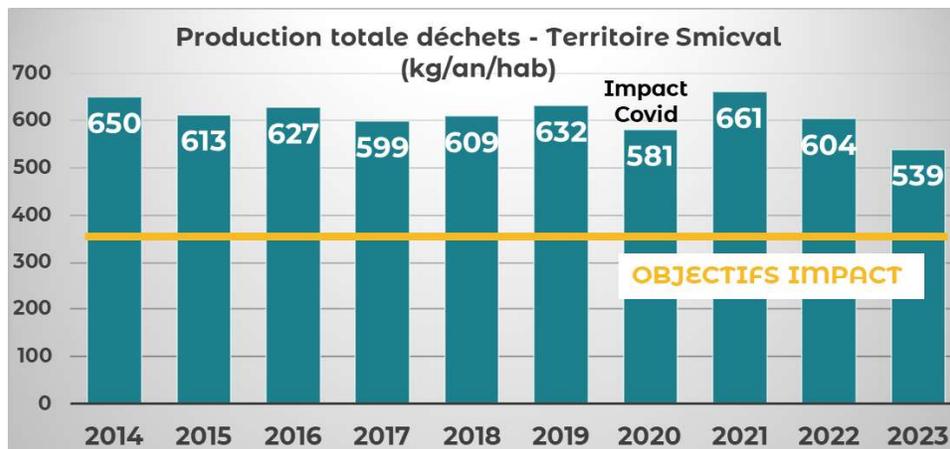
## 7. Les résultats 2023

### Résultats techniques 2023

Les tonnages 2023 montrent une baisse historique et au-delà des prévisions, avec environ -10% sur la production totale de déchets par rapport à 2022.

Au-delà de la période nationale inflationniste, 2023 représente, pour le Smicval, une première année de forts engagements dans la mise en œuvre opérationnelle d'Impact. Certaines actions portent dès à présent leurs fruits en termes de réduction de déchets et permettent d'atteindre une baisse record de quantité de déchets produits par habitant.

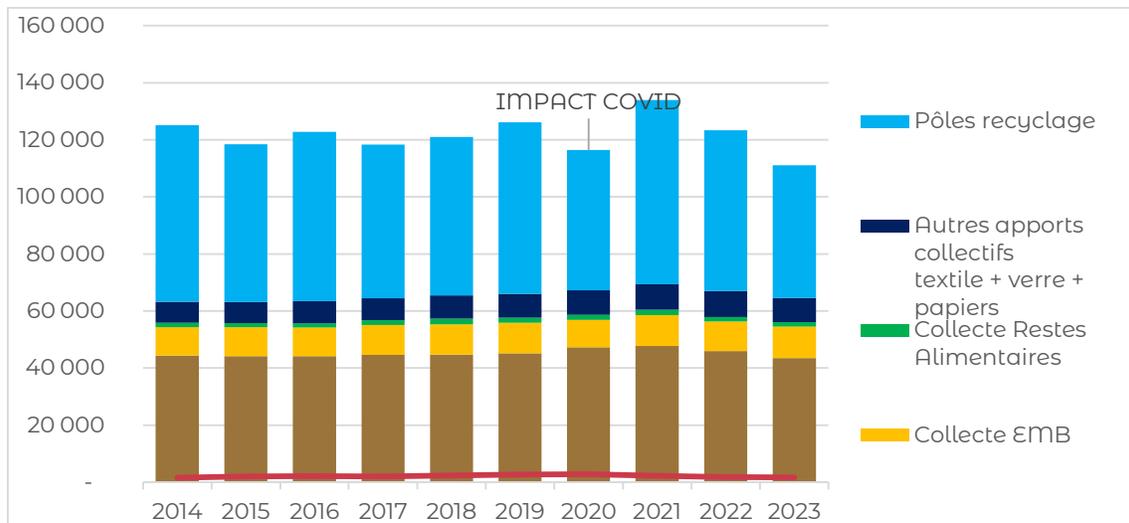
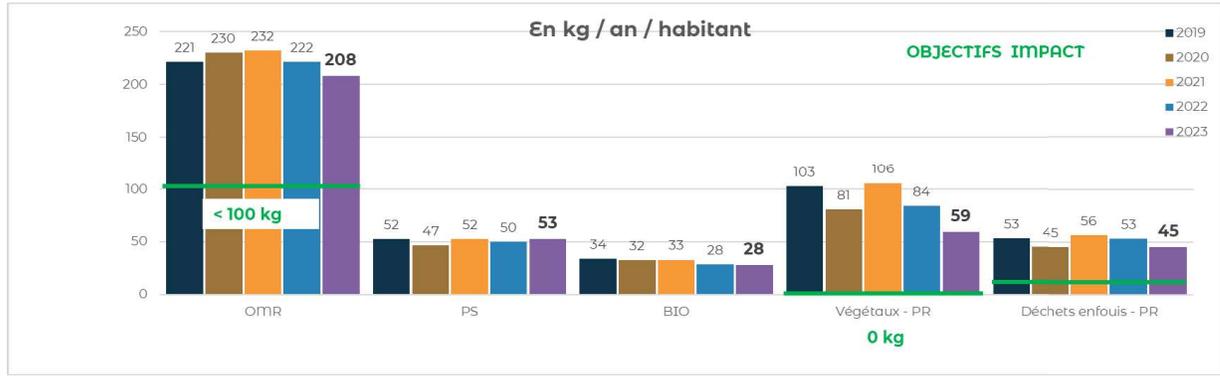
**-10,5 % production de déchets (en kg /an /hab) /2022**



< **Prospectives Impact**  
en 2023  
**620Kg/hab**

**-14,5 % production de déchets (en kg /an /hab) par rapport à 2019 (Objectif Impact)**

La quantité totale de déchets diminue d'environ 10% entre 2022 et 2023, représentant une baisse de plus de 60 kg / habitant sur l'année. Ce résultat notable s'analyse flux par flux et globalement.



Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ont baissé de 5%, passant de 222 kg /an / hab en 2022 à 208 kg /an / hab en 2023. Plusieurs facteurs ont eu un impact sur ce flux :

- l'inflation explique une partie de la baisse générale de la consommation ;
- la mise en place des extensions des consignes de tri (janvier 2023) a permis de transférer environ 3 kg / hab des OMR vers les emballages ;
- l'ensemble de la démarche de réduction de déchets et les autres transformations du service ont, de manière relative, permis de mettre en lumière le sujet et d'inciter au changement de comportement ;
- enfin, le nouveau modèle de collecte sur la phase 1 (fin 2023) a permis de commencer à voir un transfert des OMR vers les restes alimentaires, ainsi qu'une plus forte progression du tri des emballages sur ce secteur.

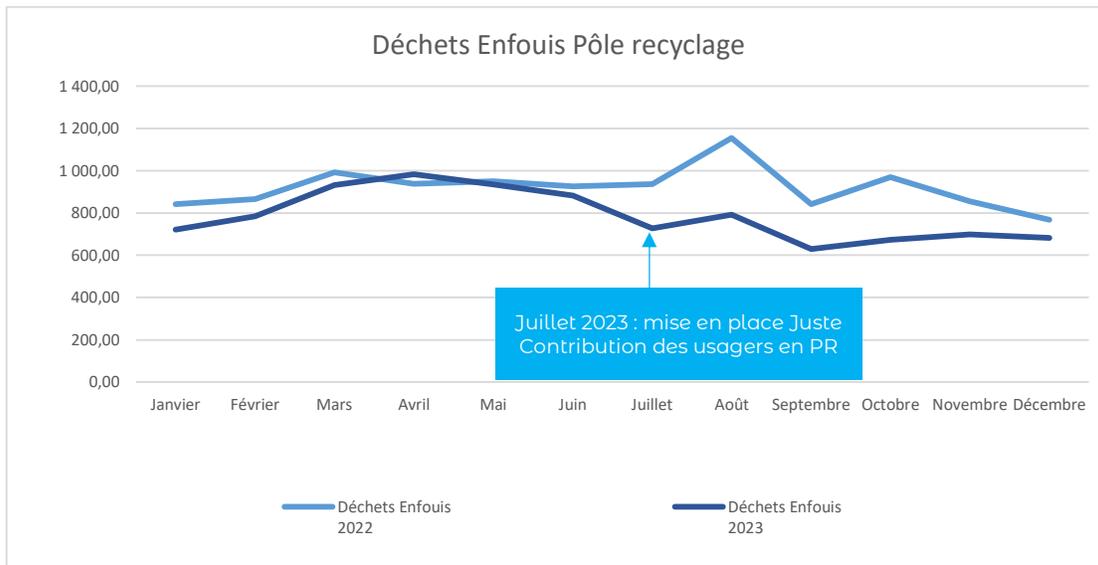
Le papier (collecté en porte-à-porte et en entrée sur le centre de tri) a baissé de plus de 35% sur l'année 2023. Au-delà de la légère diminution au niveau national, cette baisse importante s'explique en partie par l'expérimentation « Oui Pub » en cours sur le territoire depuis septembre 2022. Pour rappel, l'expérimentation "Oui Pub" a pour objectif de réduire les publicités non-lues distribuées en boîtes aux lettres.

Les végétaux ont poursuivi leur baisse avec un record atteint de -30% sur l'année, suite aux mesures prises en 2022 et 2023 : arrêt de l'acceptation des tontes et feuilles en Pôles Recyclage (novembre 2022), accompagnement des usagers et communication adaptée, promotion d'aides financières et des formations à l'éco-jardinage (permettant aux usagers de s'équiper et mettre en place des

solutions alternatives), développement des plateformes de broyage « à la ferme »,... La ressource « matière organique » revient ainsi à la terre, au plus proche des besoins d'amendement des sols et dans une philosophie de production alimentaire locale (notamment avec les plateformes de broyage chez les agriculteurs).

Les autres flux collectés en Pôles Recyclage (déchèteries) ont également connu une forte baisse, notamment depuis juillet 2023, suite à la mise en place de l'incitativité en Pôle Recyclage.

Le tout-venant en pôle recyclage, flux prioritaire ciblé par Impact qui part à l'enfouissement, a réduit de 14,5% entre 2022 et 2023, et sur le deuxième semestre cela représente -23%.



Plus globalement en 2023, l'ensemble des flux en Pôles Recyclage (hors végétaux) a baissé de près de 15% et en intégrant les végétaux de près de 18%, soit environ 10 000 T de moins sur l'année.

La fréquentation en Pôles Recyclage a diminué de 35% depuis juillet 2023 (date de mise en œuvre de la juste contribution en Pôles Recyclage) permettant ainsi plus de fluidité sur les sites et plus de conseils individualisés auprès des usagers.

Cependant, et au vu de garder une facilité d'accès au don et à la reprise, les passages en Pôles Recyclage concernant ces 2 points ne sont pas comptabilisés dans les 7 passages compris dans la TEOM. Ainsi les passages exclusifs pour dons et réemplois ont augmenté de 30% cette année (sur le SmicvalMarket de Vayres et les 7 mini-SmicvalMarket).

Enfin, le taux de valorisation gagne 1% par rapport à 2022 pour atteindre 46% de valorisation. Cependant il reste en-deçà de l'objectif de la loi AGEC de 55%.

### 46% Taux de valorisation



La baisse globale des déchets en 2023 est l'un des indicateurs très encourageants sur les premiers résultats de la mise en œuvre opérationnelle d'Impact et du nouveau service NéoSmicval.

Cette baisse des quantités de déchets au-delà des prévisions sur certains flux a eu des conséquences positives sur la maîtrise budgétaire 2023 malgré un contexte toujours tendu et inflationniste.

## Résultats économiques 2023

*Pour rappel, le budget 2023 était un budget de mise en œuvre, avec des enjeux d'équilibre, de transition et d'accompagnement vers une politique publique Zero Waste (zéro déchet, zéro gaspillage). Les objectifs affichés dans le ROB 2023 étaient les suivants :*

1. *La mise en œuvre opérationnelle des premiers grands changements vers la nouvelle offre de service public « NéoSmicval », qui s'échelonne sur 4 ans*
2. *Une baisse de tonnages en enfouissement attendue*
3. *Le financement de la phase transitoire avec coexistence de 2 modèles (sur la collecte, le centre de tri, ...)*

*Dans un contexte économique dégradé et soumis à de fortes incertitudes, le BP 2023 intégrait un niveau de prise de risque plus important.*

Le SMICVAL maintient **ses objectifs d'une gestion saine**. Bien que l'excédent créé soit moins important que l'année précédente, les résultats économiques 2023 restent satisfaisants et correspondent aux objectifs fixés lors du ROB 2023. Les marges de manœuvre nécessaires au financement des investissements et de l'avenir ont été maintenues, malgré des dépenses contraintes en hausse mais maîtrisées, et une dynamique des recettes moins favorable qu'espérée.

Les baisses de tonnages supérieures à l'objectif ont ainsi permis de contenir la hausse des dépenses de traitement des déchets. L'impact de la crise énergétique a par ailleurs été moindre grâce à des prix réels en deçà des estimations annoncées et des premières baisses de consommation (carburant et électricité).

Les recettes hors fiscalité sont quant à elles en forte baisse par rapport à 2022. L'inversion du cours des matériaux, pressentie en fin d'année 2022, s'est largement confirmée et a pesé sur les reprises de matériaux. Les baisses de tonnages et les premières réformes en pôle recyclage se sont également traduites par une diminution des soutiens et des facturations aux usagers dont le comportement a sensiblement changé.

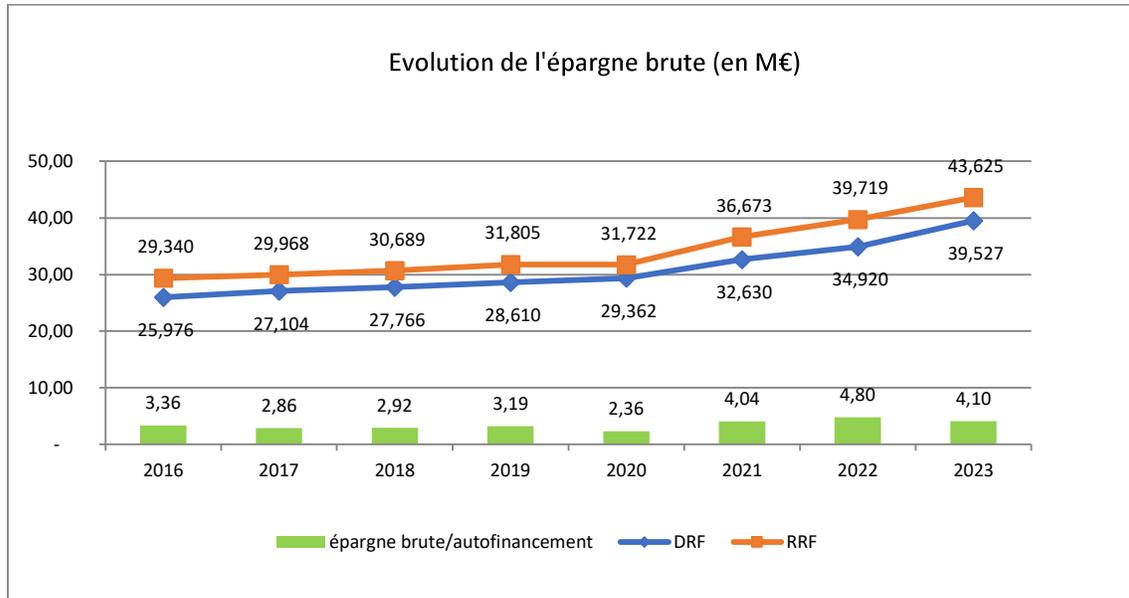
Le pilotage continu des éléments financiers a donné lieu à des ajustements réguliers des crédits budgétaires en fonction des écarts par rapport aux prévisions, toujours dans un souci de tenir au mieux le budget alloué. Ainsi, l'agilité et les reports de crédits ont concouru au maintien de l'épargne.

Comme en 2022, le SMICVAL a fait le choix de faire reposer l'augmentation des recettes à la fois sur sa politique tarifaire, ses ressources propres et pas uniquement sur la fiscalité. Cependant, la dynamique des recettes, hors fiscalité, en forte baisse accentue la dépendance à la TEOM (78% des recettes de fonctionnement en 2023 contre 75% en 2021). Dans ce contexte, la hausse des dépenses de fonctionnement, bien que maîtrisée (pour rappel : +13,6% en 2023) pousse à nouveau à la prudence pour l'exercice 2024.

### Les indicateurs financiers à fin 2023 sont les suivants :

**Le Taux d'épargne brute : 9,39%** (objectif > à 8% / prévision BP 2023 : 8%).

Dans un contexte économique mondial encore peu favorable, le Smicval réalise en 2023 une épargne brute de 4,1M€ et crée les conditions nécessaires au déploiement de NéoSmicval en permettant plus d'autofinancement pour investir pour les futurs projets.

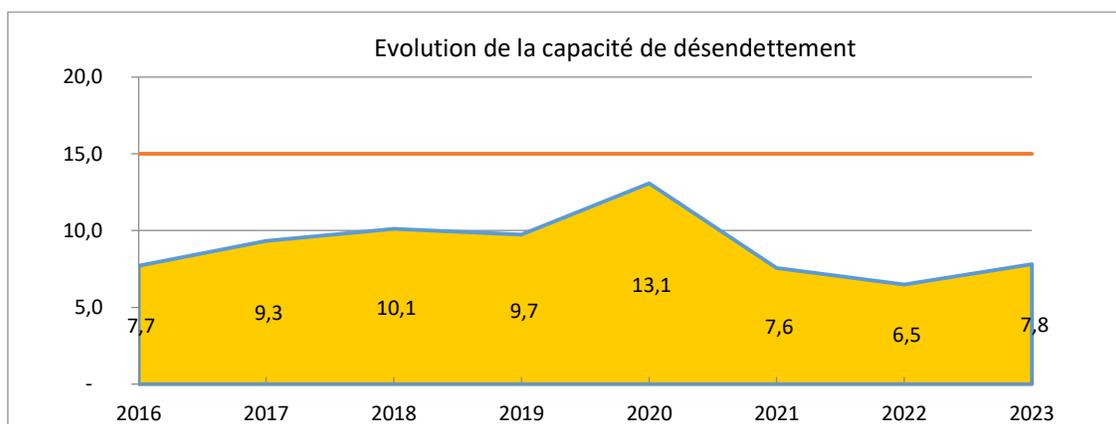


#### Des Indicateurs d'endettement également satisfaisants

Les investissements augmentent de +43% en 2023 malgré un volume de restes à réaliser important. En effet, la reprogrammation de certains investissements, en lien avec le déploiement, et les délais de livraisons très longs sur certains équipements oblige à un report de plus de 5,3M€ d'investissement des années antérieures.

Les réalisations et les restes à réaliser 2023 ont été financés par l'emprunt et l'autofinancement : en mobilisant à hauteur de 1,9M€ les excédents de fonctionnement cumulés. La montée en puissance de l'investissement se traduit logiquement par un allongement de **la capacité de désendettement à 7,8 ans** (objectif < à 15 ans / prévision BP 2023 : 10,7 ans).

Les conditions pour poursuivre l'effort d'investissement sur les prochains exercices restent réunies grâce à des indicateurs financiers toujours satisfaisants et à l'épargne constituée.



L'encours de dette augmente pour atteindre 32,03M à fin 2023 (31,12M€ en 2022).

### **Les principales évolutions 2023 :**

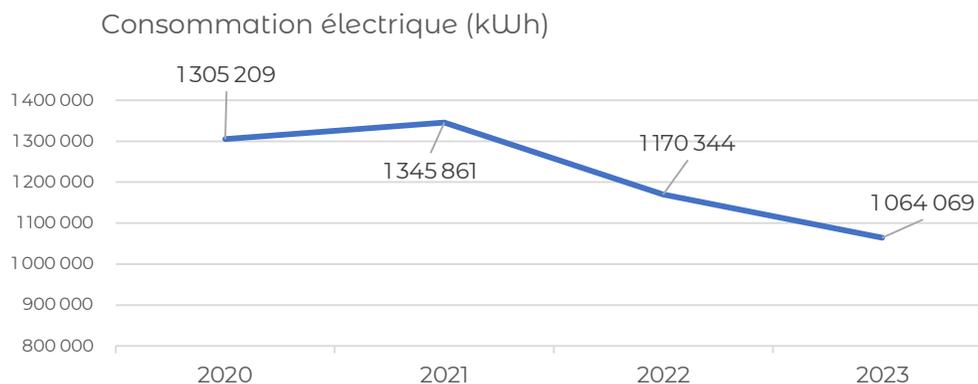
Le budget exécuté en 2023 s'élève à 43,2M€ en fonctionnement et augmente de +13,6% (+5,19M€) par rapport à 2022. Il a été tenu sans recours aux dépenses imprévues et atteint un niveau de réalisation de 85%, en baisse par rapport à 2022.

Les dépenses contraintes, bien qu'en hausse par rapport à 2022, ont été maîtrisées et sont restées en dessous des prévisions du budget prévisionnel. Le ralentissement de l'inflation conjugué aux premières baisses de tonnages a permis des coûts évités au-delà des prévisions budgétaires : enfouissement (malgré la hausse continue de la TGAP), transport, traitement, énergie. En pôle recyclage, le point d'étape, après 6 mois de période pédagogique des nouvelles règles, montre des coûts directs évités à hauteur de 605 k€..

On constate toutefois un surcoût plus fort que prévu du tri des emballages, assuré par la SPL Trigironde depuis janvier 2023, en raison de l'allongement de la période transitoire. Pour rappel pour des raisons règlementaires, les extensions des consignes de tri ont commencé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec un process transitoire, en raison du retard de construction du nouveau centre de tri. Pendant plusieurs semaines, les emballages du Smicval ont dû notamment être traités sur d'autres exutoires pour permettre la fin des travaux de l'actuel centre de tri de Saint Denis de Pile. Le montage financier 2023 est plus complexe dans cette phase transitoire cependant l'ensemble de ces éléments ont été pris en compte dans les coûts mutualisés et les différentes conventions signées avec Trigironde (occupation du domaine public, In House et In House inversée). Cette situation est plus coûteuse qu'initialement prévue, est principalement due au décalage des travaux de presque une année.

Il convient de noter la baisse de plusieurs postes de charges à caractère général :

- **L'enfouissement** : malgré une hausse de prix de plus de 10% les dépenses sur ce poste baissent de -1,52%, -131K€ par rapport à 2022, grâce à la baisse des tonnages.
- **Traitement et transport** : -9%, -107K€ par rapport à 2022 et également inférieurs aux prévisions du BP.
- **Carburants** : -5,13% soit -95K€ /2022, grâce à un prix au litre moyen inférieur à l'hypothèse retenue au budget et une consommation qui commence à diminuer.
- **Electricité** augmente de seulement +68K€ malgré la hausse du prix du kWh grâce la baisse de la consommation engendrée pour partie par des optimisations depuis plusieurs années mais aussi par la baisse des tonnages notamment sur la plateforme de compostage.



**Les dépenses de personnel** progressent de +7,2%, au lieu de 9% prévus au budget. Un pilotage fin de la masse salariale a conduit au décalage ou la non-réalisation de certains recrutements en lien avec le déploiement, et a ainsi pu financer la prime pouvoir d'achat et la PIPC, tout en maîtrisant les dépenses. Il convient de noter que la baisse de l'absentéisme et une anticipation des besoins ont permis de diminuer le recours à l'intérim.

**Les recettes en fonctionnement** sont en augmentation de 9,8% pour un montant global de 48,87M€. Leur niveau de réalisation est cependant en recul et atteint 86,6%. La dynamique des recettes s'est fortement ralentie sur les recettes propres. Les tendances baissières constatées en fin d'année 2022 sur les reventes de matériaux se sont confirmées quand, dans le même temps, la facturation en pôle recyclage a été en deçà des ambitions. Le changement de comportement des usagers en réaction à la mise en place de la facturation en Pôle Recyclage a été important, et ce, malgré l'année pédagogique. Les soutiens sont également en baisse, en lien avec la baisse des tonnages.

La dépendance à la TEOM est plus forte : elle représente 78% des recettes en 2023.

**La stratégie financière et le pilotage continu mis en œuvre ont porté leur fruit et ont permis de :**

- => Mettre en œuvre le projet Impact
- => Assurer les activités quotidiennes avec un haut niveau de qualité
- => Financer les dépenses contraintes
- => Permettre le développement de projets positifs pour le territoire

## A retenir 2023

**L'année 2023 représente l'année d'entrée dans la période de transition opérationnelle vers un nouveau service public zero waste (zéro déchet, zéro gaspillage).**

Cette année a été marquée par **l'avancée conjointe des 4 transformations structurelles**, avec le début de leurs mises en œuvre opérationnelles : **nouveau modèle de collecte, incitativité en Pôles Recyclage, nouveaux services de réduction de déchets, avancées des études sur l'autonomie de traitement.**

**Les résultats en termes de réduction de déchets dépassent les prévisions, avec une baisse globale de 10% sur une année, soit une réduction de plus de 60kg /an /hab.**

Malgré un contexte inflationniste entraînant une baisse de la consommation (et donc de la production de déchets), **les décisions politiques prises en 2022 et 2023 ont eu des impacts extrêmement positifs sur la réduction des déchets.**

La quantité totale de déchets **atteint un niveau bas inégalé sur ces 20 dernières années.**

**Les changements sont en cours ; les enjeux environnementaux, économiques et sociaux sont plus en plus prégnants** ; tout l'enjeu de 2024 sera de garder cette dynamique de transition et d'impact.

**Les 14 priorités définies pour 2023 ont été atteintes**, à savoir :

1. Mise en œuvre des premiers changements sur le modèle de collecte de proximité
2. Poursuite de la mise en œuvre des chantiers Matière Organique et Plastiques
3. Formalisation de la stratégie sur les chantiers Tout-venant et Textiles Sanitaires
4. Poursuite des étapes de construction des SmicvalMarket en projet
5. Lancement de l'expérimentation du projet K, projet hybride de tiers-lieu et gestion des déchets
6. Mise en place de l'incitativité en Pôles Recyclage (juste contribution de l'utilisation) et accompagnement des usagers
7. Travail sur une gouvernance commune pour l'autonomie de traitement des déchets résiduels
8. Suivi de l'avancée du nouveau centre de tri (SPL Trigironde) vers son ouverture
9. Relance de la dynamique Nouvel R
10. Mise en place de l'offre aux communes sur les limites du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets)
11. Préparation pour l'élaboration des coûts différenciant les zones en PAP et les zones PAC
12. Définition et vote de l'offre spécifique aux professionnels
13. Poursuite des démarches de démocratie participative avec les habitants
14. Renforcement de la transformation managériale en interne

En parallèle, le Smicval a rendu un **service quotidien de qualité pour l'ensemble des habitants** du territoire. Les transformations en cours ont permis de renforcer l'accompagnement au plus proche des habitants et de leurs problématiques de gestion des déchets.

**Les résultats financiers 2023 reflètent les bons résultats techniques et une bascule commence à s'opérer entre l'augmentation des coûts** (inflation, TGAP...) **et les économies possibles par la baisse des tonnages.**

**Les actions** proposées par le Smicval pour les usagers sont positives en termes de réduction de déchets et **permettent d'éviter une flambée des charges en cette période de fortes contraintes réglementaires et économiques.**

**Le Smicval a anticipé au mieux les difficultés économiques.** Au vu de leur progression, ces dernières n'ont pas été évitées complètement mais la stratégie financière du Smicval permet de minimiser leurs impacts. **Le changement de modèle économique est en train de prendre tout son sens.**

**Cependant, il s'agit maintenant de renforcer ces résultats encourageants ; et pour cela, il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés dans la durée et ce dès 2024.**

### III. Les projets 2024 et le budget associé

#### 1. La trajectoire et les projets 2024

L'année 2024 constitue la deuxième année de la période transition ; elle a pour enjeu de permettre une mise en service de la nouvelle offre à plus grande échelle et ainsi de renforcer les impacts positifs de l'année 2023.

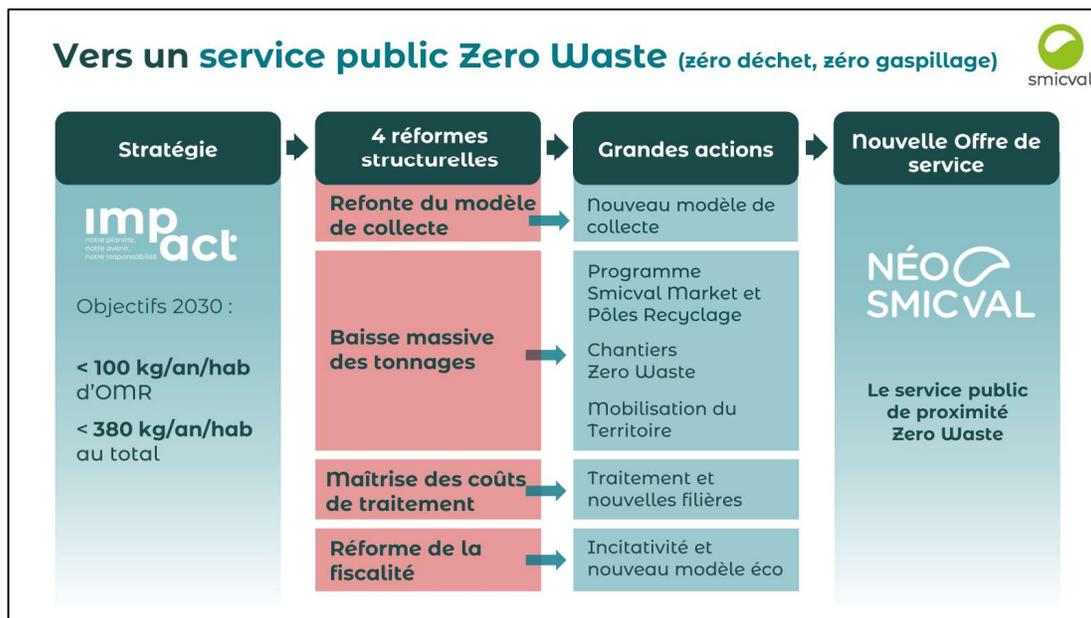
Pour rappel, cette nouvelle offre de service, NéoSmicval, regroupera plus d'une soixantaine de services, permettant à chaque habitant du territoire de trouver des solutions adaptées pour réduire et gérer chaque flux de déchets.

Elle suit cinq principes constitutifs :

- 1- L'offre de service propose une approche favorisant la réduction de déchets et le changement de comportement ;
- 2- Une diversité de solutions sera accessible à tous et non segmentée par typologie d'habitat ;
- 3- La nouvelle offre de service prend en compte les notions de justice (sociale), efficacité, robustesse, adaptabilité et proximité ;
- 4- Cette offre se doit d'être au rendez-vous de la réglementation et au-delà ;
- 5- Elle doit permettre de réduire l'ampleur du mur économique à venir.

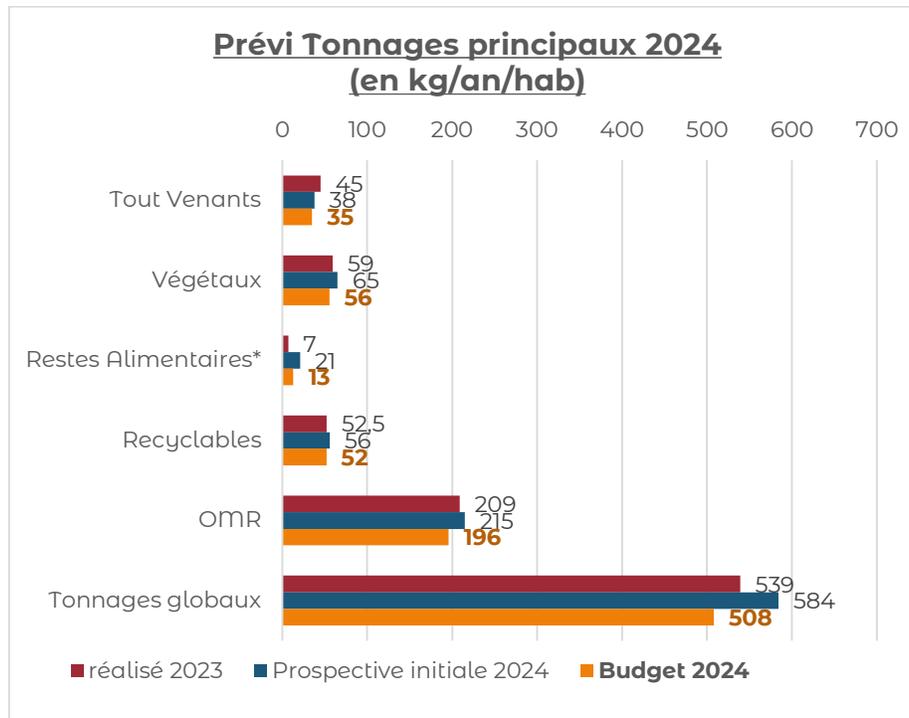
Cette nouvelle offre de service va se déployer sur le territoire de fin 2022 à 2026-2027.

Elle intègre les 4 réformes structurelles déclinées en actions et services associés.



L'année 2024 constituant la deuxième année pleine de cette période de transition, l'enjeu sera de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle à plus grande échelle tout en maintenant encore le service actuel et sa qualité.

Les prémices d'une baisse de tonnages en 2022 ont été confirmés et accélérés en 2023. Les prévisions de tonnages 2024 ont donc été revues avec plus d'ambition.

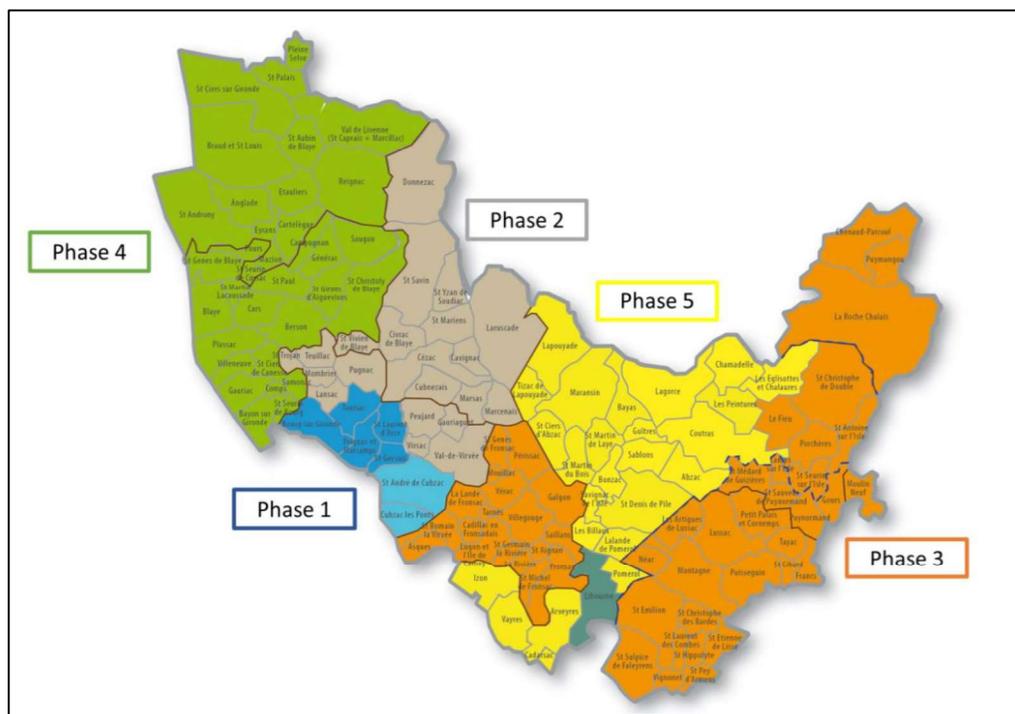


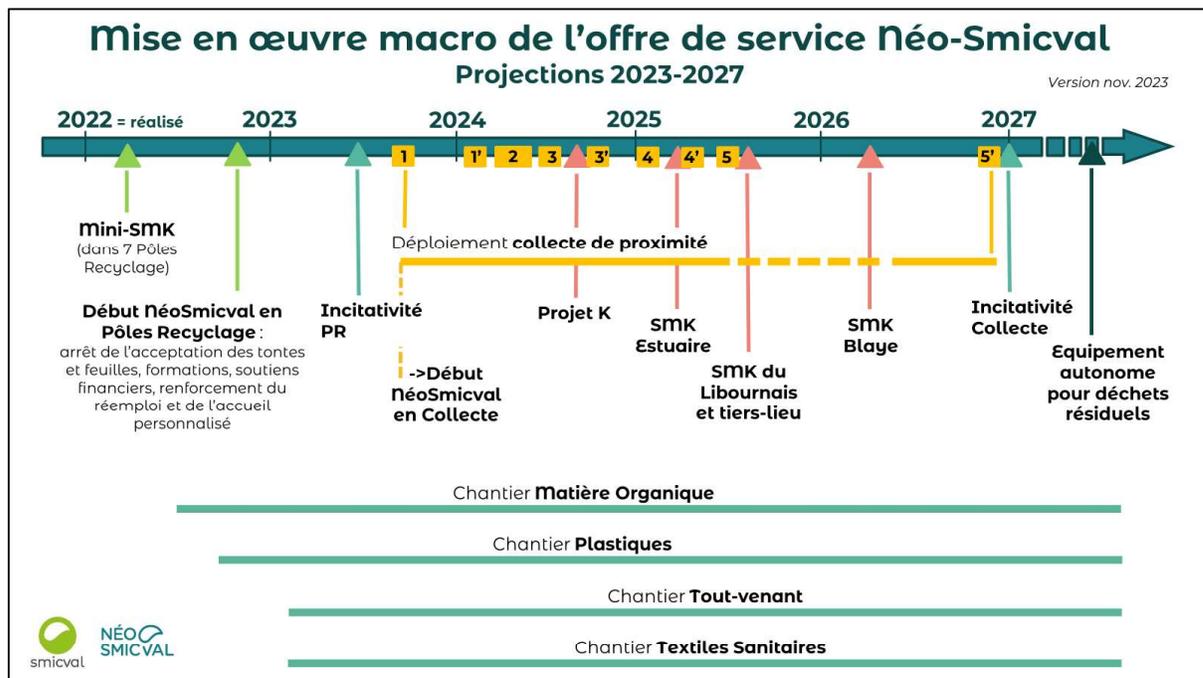
Les données sur les flux principaux, en bleu ci-dessus, ont été retravaillées au vu des meilleurs résultats 2023 sur la réduction des tonnages et une baisse supplémentaire a été intégrée au budget 2024. En termes de production totale de déchets, le budget 2024 vise un objectif à **508 kg/an / hab** alors que la prospective initiale prévoyait 584 kg /an /hab.

Pour atteindre cette baisse supplémentaire des tonnages et poursuivre la transition du modèle global, **14 priorités d'action sont proposées pour 2024 :**

- 1) Suite du **déploiement du nouveau modèle de collecte**, y compris le développement de la collecte des restes alimentaires sur les phases 2 et 3 et préparation de la phase 4
- 2) Renforcement du **dialogue démocratique avec les habitants, les élus, le territoire**
- 3) Poursuite de la dynamique sur le **chantier Matière Organique**, avec notamment la poursuite du développement de plateformes de gestion locale (afin de favoriser le retour au sol au plus près des besoins agricoles)
- 4) **Chantiers Plastiques, Tout-venant et Textiles Sanitaires** : suite des expérimentations et du développement des services : service de réparation, modélisation service de collecte et lavage de couches bébé, expérimentation contenants réutilisables, lancement du programme « Mon commerçant Zero waste », ....
- 5) **Programme SmicvalMarket** : poursuite des étapes de construction et d'étude des projets en cours (SMK de l'Estuaire, SMK du Libournais, SMK du Blayais)
- 6) **Expérimentation du projet K** : lancement avec la première commune (St Ciers sur Gironde)
- 7) Poursuite des démarches de **gouvernance commune vers l'autonomie de traitement des déchets résiduels**
- 8) Suivi de la mise en **service du centre de tri (SPL Trigironde)**
- 9) Suivi de la **juste contribution en Pôles Recyclage (incitativité)** sur une année pleine
- 10) Reprise des **réflexions sur l'incitativité en collecte**

- 11) **Evaluation « en chemin » des résultats et impacts de NéoSmicval** (dont baromètre de satisfaction usagers)
- 12) Redynamisation de la **démarche Nouvel R**
- 13) **Mise en place d'un impact de fiscalité sur les phases 1 et 2** du déploiement de la nouvelle collecte et suivi des **coûts différenciant les zones PAP** (porte-à-porte) **et les zones PAC** (points d'apport collectif)
- 14) Renforcement de la **démarche de transformation managériale Smile** et **accompagnement aux changements de métiers** à plus grande échelle





## 2. Projet de budget 2024

Après 3 années de hausse considérable des dépenses de fonctionnement, en raison d'une croissance importantes de nos dépenses contraintes, accélérée par une inflation inédite et une crise énergétique, l'année 2024 laisse envisager un avenir un peu plus serein.

Le contexte économique reste cependant défavorable et les augmentations de coûts sont toujours d'actualité. Mais à la suite des décisions courageuses et au lancement de Néosmicval, les actions enclenchées par le Smicval, en 2023 montrent déjà des résultats très encourageants.

La poursuite du déploiement sur l'année 2024 permet une projection de réduction de déchets significative. Aussi pour la première fois depuis de nombreuses années, les prévisions pour les charges générales correspondant aux fournitures et prestations de services pour le fonctionnement au quotidien de l'ensemble des services du Smicval sont en baisse de 7%.

Les économies de traitement et de transport des déchets engendrées par des choix forts : en pôles recyclage avec l'arrêt de l'acceptation des tontes et feuilles et la juste contribution à l'utilisation, la mutualisation des moyens pour la mise en place des consignes de tri (SPL Trigironde), la refonte de la collecte en porte à porte et toutes les mesures d'accompagnement auprès des usagers, permettent de limiter le poids des évolutions tarifaires toujours très conséquentes avec une inflation qui ralentit doucement et la poursuite de la trajectoire de la TGAP.

Le nouveau modèle économique voulu par Impact : diminuer les coûts de traitement par la baisse des tonnages, commence à s'opérer et permet d'entrevoir un début de maîtrise fiscale. Cependant la perte de la dynamique de certaines recettes ne permet pas pour l'habitant de constater sur sa fiscalité des bénéfices direct du modèle, puisqu'il s'agit de permettre de contenir la hausse.

En 2024, le Smicval continue le développement de ses nouveaux services et œuvre pour être au rendez-vous de ses obligations réglementaires notamment en termes de réduction. Les investissements se poursuivent conformément aux programmes pluriannuels.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'au vu des enjeux de transformation du service de gestion des déchets, le Smicval s'est engagé dans une recherche de partenaires financiers pour soutenir ses projets. Plusieurs financeurs ont estimé que les actions NéoSmicval s'inscrivaient complètement dans leurs politiques publiques.

Ainsi à ce jour, l'Etat avec le FNADT et le Fonds Vert, la Région dans le cadre de l'accompagnement à la prévention et la valorisation et l'ADEME dans le cadre de deux appels à projets Tribio et la mise en œuvre de la tarification incitative, accompagnent financièrement le Smicval en fonctionnement et en investissement pour un montant total de 8,7M€. La recherche de subventions supplémentaires continue d'être explorée. Les crédits budgétaires des aides obtenues seront inscrits au fur et à mesure du déploiement.

Le budget 2024 devra permettre :

- de continuer à déployer les réformes structurelles de NéoSmicval,
- d'infléchir la trajectoire fiscale tout en finançant les hausses de coût et en compensant les pertes de recettes,
- d'assurer les activités quotidiennes dans un souci de qualité de service,
- d'être au rendez-vous de nos obligations réglementaires
- d'investir et développer des projets positifs pour le territoire.

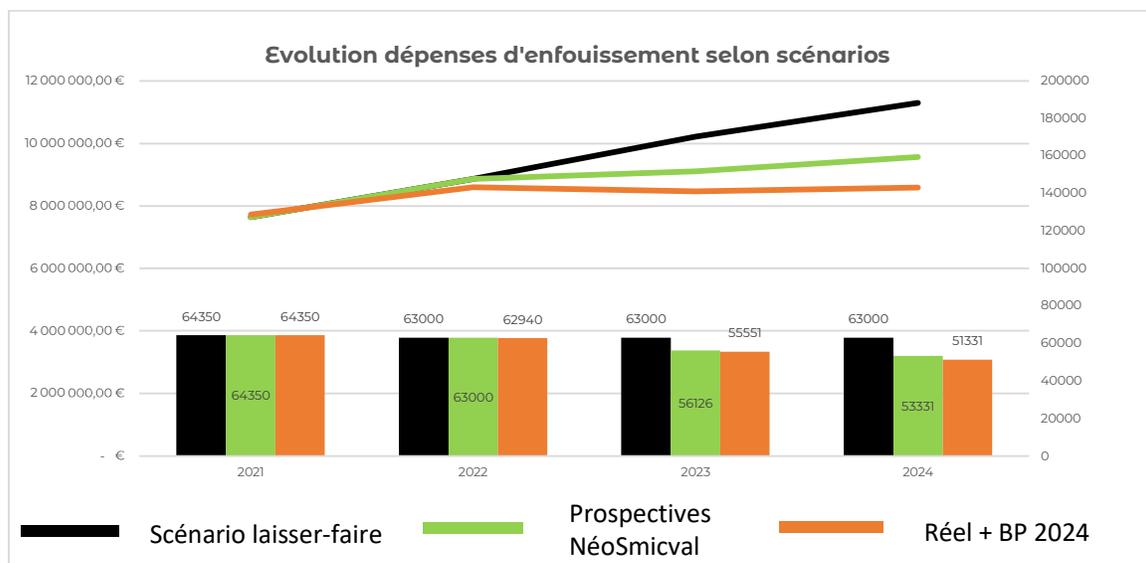
## 2.1. La section de fonctionnement (recettes et dépenses)

### a) Les dépenses de fonctionnement

Globalement le budget devrait s'élever à 50,98 M€ et commence à se stabiliser, avec une progression de seulement 311 k€

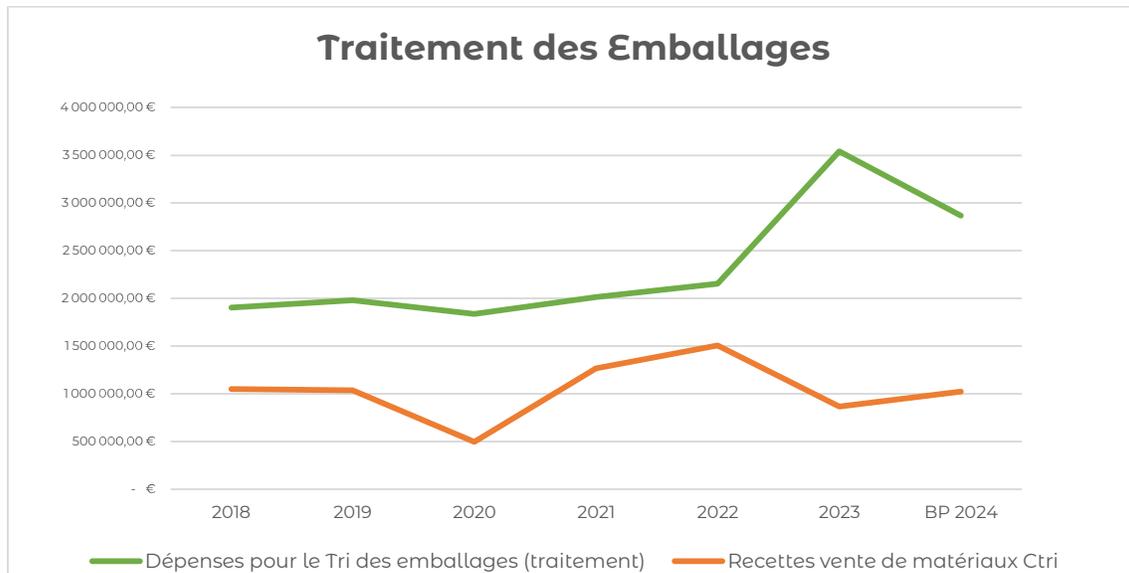
Les charges à caractère générale devraient s'établir à 23,86 M€, soit une baisse de -1,76 M€. Les principales explications restent la baisse significative des tonnages ambitionnée pour l'année 2024, les évolutions sur le tri des emballages et une conjoncture plus clémente sur le volet énergétique.

Rien que sur le plus gros poste : l'enfouissement, la poursuite des projets devrait permettre une baisse de plus de 4 000 tonnes de déchets enfouis sur l'année 2024. Ainsi, on constate que d'ores et déjà la maîtrise des dépenses est enclenchée et s'éloigne de plus en plus du « scénario du laisser-faire » et pourrait même être en dessous des prospectives du modèle NéoSmicval.



Les dépenses d'enfouissement sont évaluées à 8,6M€ en 2024 contre 9M€ au BP 2023, tandis que le prix de l'enfouissement lui augmentera de près de 10%.

Autre poste qui va également varier de manière significative : la prestation de tri des emballages. En effet, l'ouverture du nouveau centre de tri, prévu courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, devrait permettre la fin des surcoûts liés à la phase transitoire. Le prix mutualisé appliqué par la SPL Trigironde devrait baisser de quasiment 100€ HT/la tonne. Les dépenses de traitement liées au tri des emballages passent de 3,5M€ à 2,86M€ en 2024. Le niveau de revente de matériaux reste cependant assez faible.



Les charges de personnels devraient s'établir à 16,46 M€ : Cf. zoom sur les ressources humaines ci-après.

Les charges de gestion courante devraient s'élever à 224 K€. Il s'agit en autres des subventions versées par le Smicval, des admissions en non-valeur et des indemnités des élus.

Les charges financières devraient s'élever à 876 K€ et les charges exceptionnelles à 50 K€.

La nouvelle nomenclature comptable M57 prévoit l'assouplissement de la fongibilité des crédits qui s'accompagne de la suppression du chapitre « dépenses imprévues » existants dans le cadre de l'instruction M14. Pour ne pas troubler la lisibilité et la sincérité du budget, il est proposé de continuer d'identifier ces dépenses spécifiques en les inscrivant sur une imputation particulière. Le montant pour 2024 s'élève à 1,61 M€.

Les opérations d'ordre devraient s'élever à 4,32 M€ en augmentation de 1,120 M€. Il s'agit des amortissements des investissements réalisées les années précédentes et également la première année de mise en œuvre de la nouvelle règle introduite par l'instruction M57 : le principe de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis à compter de la date de mise en service du bien (l'impact sur 2024 est estimé à 600K€)

Le virement à la section d'investissement est de 3,50 M€ et reste stable par rapport à 2023.

## **b) Zoom sur les ressources humaines**

Les ressources humaines représentent environ 32% du budget de fonctionnement, soit 16,46 M€ pour 2024, avec un service réalisé dans sa très grande partie en régie, exception faite de 10% de la collecte du territoire et des évacuations des quatre pôles recyclages du nord gironde.

Au-delà d'un aspect purement financier qu'elles représentent, les ressources humaines symbolisent les vecteurs de notre transformation ainsi que le portage de l'offre NéoSMICVAL dans sa mise en œuvre opérationnelle.

L'année 2024 est marquée par la poursuite de période de transition, nécessitant des ressources humaines plus importantes afin de pouvoir réaliser les différents modèles de collecte, permettre à nos collaborateurs de basculer vers les nouveaux métiers tout en poursuivant les collectes. Il est en outre nécessaire d'accompagner les habitants et les communes dans les transformations de l'offre de service, grâce à des équipes de conseillers spécifiques à cette période de transition.

Ainsi, la masse salariale 2024 progresse d'environ de 7,7% soit 1,17 M€.

Cette augmentation significative intègre une part contrainte et incompressible de 260 k€ composée du GVT pour 105 k€, de l'augmentation des cotisations retraites CNRCAL de 1% pour 51 k€ et de l'augmentation de 5 points d'indice pour tous les salariés rémunérés en référence à une grille indiciaire pour 54 k€, et de la revalorisation de la participation employeur pour la protection Complémentaire Santé pour 50 k€.

Les recrutements réalisés en 2023, représenteront en année pleine une augmentation de 400K€, dont, pour une majeure partie, les conseillers NéoSmicval (postes de transition) présents sur toutes les permanences d'accompagnement au nouveau service.

Les autres éléments de cette augmentation sont en lien avec la mise en œuvre de NéoSmicval. Elle correspond aux recrutements et besoins de transition, avec 50 k€ pour des remplacements temporaires lors des transferts internes de postes vers les nouveaux métiers (agents d'accueil, maintenance des équipements, conseillers, logisticiens, ...); 100 k€ pour 3 nouveaux postes permanents (2 techniques et 1 administratif) et 350 k€ pour des postes temporaires afin d'assurer la transition du changement de modèle global : conseillers de proximité, coordinateurs techniques sur le territoire, renforcement des chantiers Zero Waste, soutien au déploiement technique et administratif.

Sur l'ensemble de ces dépenses de fonctionnement de transition RH, une bonne partie est compensée par des subventions de l'ADEME pour 779 k€.

Un des piliers fondateurs du Smicval a toujours été de se positionner en qualité d'employeur responsable pour un modèle social favorisant l'emploi local en prenant en compte les spécificités de ses métiers, tout en répondant au mieux aux besoins du territoire.

Pour rappel, l'engagement social du Smicval dans le cadre de la mise en œuvre de NéoSmicval reste le maintien de l'emploi, privilégiant des métiers moins accidentogènes, moins usant physiquement et à forte plus-value pour le territoire.

La nouvelle offre de service NéoSmicval entraîne donc la transformation des métiers et un transfert interne vers les nouveaux métiers à la fin de chaque phase de déploiement du nouveau modèle de collecte. Cela se traduit très concrètement par la réduction de certains postes, comme les ripeurs (métier accidentogène et usant physiquement), au profit de nouveaux métiers comme ceux liés :

- A l'accompagnement vers la réduction de déchets des habitants et acteurs du territoire,
- Au renforcement de la brigade de nettoyage des points de proximité,
- A la maintenance des installations et des sites (SmicvalMarket, points de proximité)

L'objectif, en lien avec la transformation managériale du Smicval, est de poursuivre l'accompagnement individuel et collectif de ces changements de métiers, de permettre à la structure de rester agile face aux différents enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, le Smicval reste engagé dans un processus d'amélioration continue, grâce à sa triple certification Qualité – Sécurité – Environnement, renouvelée chaque année, permettant un travail en profondeur sur la santé et la sécurité des agents. L'enjeu est important et les efforts réalisés ont déjà permis une diminution significative des accidents et du taux d'absentéisme (11,85% en 2022 / 8,56% en 2023).

### **c) Les recettes de fonctionnement**

Le total des recettes réelles de fonctionnement atteindra 46,98 M€ et avec les opérations d'ordre 606 K€ et l'excédent reporté (3,39 M€) soit 50,98 M€.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées des recettes fiscales aux chapitres 74 pour un montant de 36,73 M€, soit une augmentation de 2,72 M€ par rapport à 2023 et couvrent l'évolution de nos dépenses 311 K€ et surtout les pertes de recettes à hauteur 2,41 M€.

En effet, les recettes hors fiscalité déclinant, la dynamique globale repose de plus en plus sur la fiscalité, qui doit alors compenser les pertes des autres recettes.

On retrouve également les reventes de matériaux (hors PFC) pour 1,26 M€ en légère augmentation +146K€ mais restent très volatile et encore < de 35,4% par rapport à 2022.

Les subventions de fonctionnement augmentent de 515 K€ pour un montant de 880 K€.

Les autres recettes sont en revanche en déclin pour différentes raisons.

La redevance spéciale pour 4,609 M€ en baisse de 180 K€ malgré une évolution tarifaire à la hausse (en moyenne 8,5%). Les professionnels du territoire commencent sont plus attentifs aux optimisations de leur dotation afin de réduire leur facture dans un contexte conjoncturel difficile. De plus, ce phénomène est accentué sur les zones en PAC, avec une sensibilisation sur leur pratique et une prise de conscience de la production de déchets. La nouvelle offre de service Néosmicval les incite à devenir acteur dans le suivi, la maîtrise de leur production et in fine leur facture.

À la suite de la mise en œuvre de la nouvelle tarification en pôle recyclage depuis juillet 2023 et au point d'étape réalisé sur les premiers mois de cette réforme, il apparait que le changement de pratique s'opère davantage et permet des économies importantes sur les dépenses. Cependant, il convient de rester prudent sur les recettes potentielles, elles sont estimées à 504 K€ soit une baisse de 679 K€.

L'ouverture du nouveau centre de tri d'ici le premier semestre 2024 devrait permettre la fin des dispositifs de transition pour le traitement des emballages aussi le fonctionnement de remboursement de certaines prestations par la SPL arrive à son terme. Les recettes 2024 seront essentiellement liées au remboursement par Trigironde des prestations réalisées par le Smicval dans le cadre la convention In house inversée et la redevance prévue dans le bail emphytéotique ce qui représentent 205 K€ soit une baisse de 697 K€.

La vente de produit de la plateforme de compostage représente 150 K€ en baisse de 183 k€ en lien avec la baisse des tonnages.

Les soutiens des éco organismes représentent 2,1 M€ en baisse de 592 k€

Il faut ajouter le remboursement sur rémunération pour 71,5 K€.

Les opérations d'ordre sont essentiellement constituées des travaux en régie pour 509 k€.

## 2.2. La section d'investissement (recettes et dépenses)

### a) Un programme pluriannuel d'investissement nécessaire aux transformations structurelles

Le projet Impact s'inscrit dans un changement profond de modèle de collecte, de traitement et de financement du service public de gestion des déchets. Ces réformes structurelles et le déploiement de Neosmicval nécessitent un programme d'investissement d'environ 70 M€ entre 2023 et 2026 pour la construction de 3 SmicvalMarket, l'évolution numérique, les chantiers, la modification du parc roulant et l'achat de bornes de collecte de proximité et de composteurs, le contrôle d'accès pour la mise en œuvre de l'incitativité, les études pour l'autonomie de traitement ...

L'ensemble de ces investissements contribueront à terme à l'atteinte des objectifs fixés par Impact.

Le plan pluriannuel d'investissement se décompose comme suit :

Le montant global du PPI augmente +991 K€ entre 2022 et 2023. Afin de tenir compte de l'avancée des projets et également de l'évolution des coûts, les enveloppes ont fait l'objet d'une actualisation et ont été reprogrammées par année (glissement de 2023 sur 2024 notamment).

		<b>2023 (avec RAR)</b>	<b>BP 2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Total</b>
<b>Programme SmicvalMarket</b>	SMK du Libournais	298 517 €	1 512 410 €	3 040 000 €	2 959 073 €	<b>7 810 000 €</b>
<b>Programme SmicvalMarket</b>	SMK Estuaire	236 678 €	1 252 512 €	1 023 129 €		<b>2 512 319 €</b>
<b>Programme SmicvalMarket</b>	SMK Blaye + mini SMK	123 025 €		2 373 000 €	483 612 €	<b>2 979 637 €</b>
<b>Programme SmicvalMarket</b>	SMK Kamikatsu - Projet "K"	12 756 €	120 000 €	180 000 €	277 244 €	<b>590 000 €</b>
<b>COLLECTE DE DEMAIN</b>	Achat et installation d'équipements de collecte de proximité hors biodéchets	1 144 736 €	6 984 590 €	2 656 794 €	4 313 880 €	<b>15 100 000 €</b>
<b>COLLECTE DE DEMAIN</b>	Achat et installation d'équipements de collecte de proximité des biodéchets	529 881 €	1 512 033 €	1 113 892 €	1 744 194 €	<b>4 900 000 €</b>
<b>COLLECTE DE DEMAIN</b>	Achat de véhicules de collecte hors biodéchets	0 €	2 798 712 €	3 108 420 €	3 592 868 €	<b>9 500 000 €</b>
<b>COLLECTE DE DEMAIN</b>	Achat d'équipements et véhicules de maintenance et nettoyage	50 998 €	65 367 €	941 818 €	941 818 €	<b>2 000 000 €</b>
<b>Tarifification Incitative</b>	Achat et installation d'équipements pour le contrôle d'accès	574 960 €	2 228 721 €	1 729 744 €	2 566 576 €	<b>7 100 000 €</b>
<b>Tarifification Incitative</b>	Achat ou évolution des logiciels	171 498 €	66 000 €	81 251 €	81 251 €	<b>400 000 €</b>
<b>Tarifification Incitative</b>	Etudes complémentaires	28 200 €	49 140 €	50 000 €		<b>127 340 €</b>
<b>Projet NéoSmicval</b>	Déploiement	296 729 €	485 739 €	240 000 €		<b>1 022 467 €</b>
<b>CHANTIERS ZW</b>	Plans d'actions	189 604 €	174 360 €	300 000 €	300 000 €	<b>963 964 €</b>
<b>CHANTIERS ZW</b>	chantiers MO (composteurs et autres dispositifs)	338 276 €	261 772 €	369 976 €	369 976 €	<b>1 340 000 €</b>
<b>AUTONOMIE DE TRAITEMENT OMR</b>	Construction UVE CALITOM	131 151 €	84 000 €	404 750 €	404 750 €	<b>1 024 650 €</b>
<b>AUTONOMIE DE TRAITEMENT OMR</b>	Etudes constitution gouvernance communes Gironde	17 783 €		26 000 €		<b>43 783 €</b>
<b>TRANSFORMATION NUMERIQUE</b>		200 930 €	228 000 €	200 000 €	200 000 €	<b>828 930 €</b>
<b>INNOVATION DEMOCRATIQUE</b>		0 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	<b>45 000 €</b>
<b>Fonds de roulement</b>	Matériel technique - PFC - VOIRIES - parc roulant réparation besoin renouvellement -CET- précollecte renouvellement- PR hors SMK	5 342 238 €	2 084 139 €	2 500 000 €	2 500 000 €	<b>12 426 378 €</b>
<b>Total</b>		<b>9 687 960 €</b>	<b>19 922 495 €</b>	<b>20 353 773 €</b>	<b>20 750 240 €</b>	<b>70 714 468 €</b>

### Les autorisations de programme :

Afin de faciliter la gestion pluriannuelle de ces gros investissements, le Smicval utilise la procédure d'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) qui permet de diminuer les reports de crédits et aide à la planification des procédures administratives.

A ce jour, deux autorisations de programme sont en cours, elles concernent la construction du SmicvalMarket de l'Estuaire et la refonte de la collecte et mise en œuvre de l'incitativité. Elles seront actualisées avec le vote du budget prévisionnel 2024.

Pour le SMK Estuaire, le montant global 2023 pour cet équipement s'élevait à 2,656 M€. Les crédits de paiement 2024 seront consacrés essentiellement aux prestations de maîtrise d'œuvre et aux travaux. L'ouverture du SmicvalMarket, initialement prévue en 2024, est envisagée courant 2025.

Postes de Dépenses	Réalisé 2018 à 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	Total
<b>Annonces marchés</b>		2 592,00 €	2 112,00 €		<b>4 704,00 €</b>
<b>Communication</b>	2 160,00 €	3 000,00 €	1 800,00 €	25 200,00 €	<b>32 160,00 €</b>
<b>Achat terrain</b>		139 191,09 €			<b>139 191,09 €</b>
<b>Maître d'œuvre - MOE - AMO</b>	136 555,26 €	45 577,35 €	96 000,00 €	14 730,07 €	<b>292 862,68 €</b>
<b>Travaux</b>	4 965,60 €	46 317,88 €	1 116 600,00 €	844 951,12 €	<b>2 012 834,60 €</b>
<b>Assurance DO (2%)</b>		- €	30 000,00 €		<b>30 000,00 €</b>
<b>Aléas de chantier (3%)</b>		- €		90 247,63 €	<b>90 247,63 €</b>
<b>Mobilier</b>		- €	6 000,00 €	27 000,00 €	<b>33 000,00 €</b>
<b>Equipement</b> (pont bascule, cule, trémie meuble, rayonnage)		- €		21 000,00 €	<b>21 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>143 680,86€</b>	<b>236 678,32€</b>	<b>1 252 512,00€</b>	<b>1 023 128,82€</b>	<b>2 656 000,00€</b>

Concernant la refonte de la collecte et l'incitativité, le montant initial de programme s'élevait à 39M€, il n'est pas prévu à ce jour d'ajustement du montant global cependant au vu de la durée du programme, il sera peut-être nécessaire d'actualiser son montant pour tenir compte de la variation des prix et de l'augmentation de la population.

Les crédits de paiement (CP) 2024 seront consacrés essentiellement à l'achat des équipements de collecte de proximité, aux véhicules et aux contrôles d'accès pour les phases 2 et 3, ainsi qu'aux évolutions des logiciels. Les années 2025/2026 sont reprogrammés pour tenir compte de la réalité du projet et du décalage opéré.

	Poste de dépenses	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total
Refonte de la collecte	<b>Achat et installation d'équipements de collecte de proximité hors biodéchets</b> Bornes aériennes /semi-enterrées / enterrées OMR /recyclable et carton/verre si besoin	1144 736 €	6 984 590 €	2 656 794 €	4 313 880 €	<b>15 100 000 €</b>
	<b>Achat et installation d'équipements de collecte de proximité des biodéchets</b> Abribacs / bacs	529 881 €	1 512 033 €	1 113 892 €	1 744 194 €	<b>4 900 000 €</b>
	<b>Achat de véhicules de collecte hors biodéchets</b> 22 camions grues ...en plus des commandes 2021-2022 commandes 2022/2023 et premiers paiements en 2024	-	2 798 712 €	3 108 420 €	3 592 868 €	<b>9 500 000 €</b>
	<b>Achat d'équipements et véhicules de maintenance et nettoyage</b>	50 998 €	65 367 €	941 818 €	941 818 €	<b>2 000 000 €</b>
Incitativité	<b>Achat et installation d'équipements pour le contrôle d'accès</b> sur bornes OMR /recyclable/carton/biodéchets	574 960 €	2 228 721 €	1 729 744 €	2 566 576 €	<b>7 100 000 €</b>
	<b>Achat ou évolution des logiciels</b>	171 498 €	66 000 €	81 251 €	81 251 €	<b>400 000 €</b>
<b>Total</b>		<b>2 472 073 €</b>	<b>13 655 423 €</b>	<b>9 631 919 €</b>	<b>13 240 586 €</b>	<b>39 000 000 €</b>

Nouvelles autorisations de programme envisagées en 2024 :

Enfin, il est envisagé de proposer à l'assemblée délibérante la création de deux nouvelles autorisations de programme afin de faciliter la gestion de futurs projets : l'une pour la construction du SmicvalMarket du Libournais, l'autre pour l'achat de véhicules (hors refonte de la collecte).

**b) Les dépenses d'investissement en 2024**

Le montant des investissements 2024 est de 25,05 M€, y compris les restes à réaliser pour 5,28 M€.

Ils progressent de +43% par rapport à 2023 en raison du déploiement de NéoSmicval et reflètent les engagements pluriannuels déjà votés puisque 82% des nouveaux investissements 2024 font partie d'une autorisation de programme.

Par ailleurs, 78% des dépenses d'équipement seront consacrées aux transformations (changement de modèle de collecte, incitativité, transformation numérique, les programmes SMK, les études pour l'autonomie de traitement et les chantiers).

Les dépenses d'équipements se répartissent comme suit :

Investissement	Total	Répartition
Transformation numérique Mat. Informatique et Contrôle Accès	3 031 424,61	12,10%
Matériels roulants	6 784 261,33	27,08%
Pôles recyclages + SmicvalMarket	3 236 820,05	12,92%
Bornes/Point d'apport collectif, Bacs, composteurs	9 807 052,78	39,14%
Pôle de Saint-Denis-de-pile	741 409,07	2,96%
Pôle de Saint-Girons	29 029,71	0,12%
Centre d'enfouissement technique	44 454,31	0,18%
Plateforme de compostage	16 736,56	0,07%
Voirie	276 390,00	1,10%
Matériel technique	223 891,08	0,89%
Projet Impact Déploiement, Autonomie de traitement, Chantiers	862 098,15	3,44%
<b>Total</b>	<b>25 053 567,65</b>	<b>100%</b>

L'encours de la dette au 1er janvier 2024 s'élève à 32,033 M€. Le stock de dette augmentera de 13,5M€. En 2024, le remboursement du capital de la dette s'élève à 3,331 M€.

### **c) Les recettes d'investissement**

Les investissements 2024 sont principalement financés à 53% par de l'emprunt à hauteur de 16,79M€ (dont 4 M€ de RAR), 31% d'autofinancement soit 9,760 M€ et 12% de subventions 3,7 M€

Les subventions 2024 pour des opérations d'équipement y compris les restes à réaliser sont en forte progression et s'élèvent à 3,71 M€ contre 1,25 M€ en 2023. Elles concernent principalement le soutien de l'ADEME, la Région sur la mise en place de la collecte des biodéchets, l'incitativité et les chantiers ZW pour 2.2 M€, mais aussi le programme SmicvalMarket soutenu par l'Etat et la Région pour 1.51 M€.

Les recettes (FCTVA et cessions) s'élèvent à 330K€.

La couverture du déficit d'investissement de 2023 représente 1,935 M€.

La part des ressources propres s'élève à 8,125 M€ réparties entre :

+ Opérations d'ordre entre sections 4,32 M€

+ Le virement de la section de fonctionnement 3, 505 M€

+ Le FCTVA 300 K€

Les ressources propres couvrent largement le remboursement du capital de l'emprunt (3,3 M€).

## 2.3. La fiscalité, une inflexion des dépenses qui contribue à la maîtrise fiscale

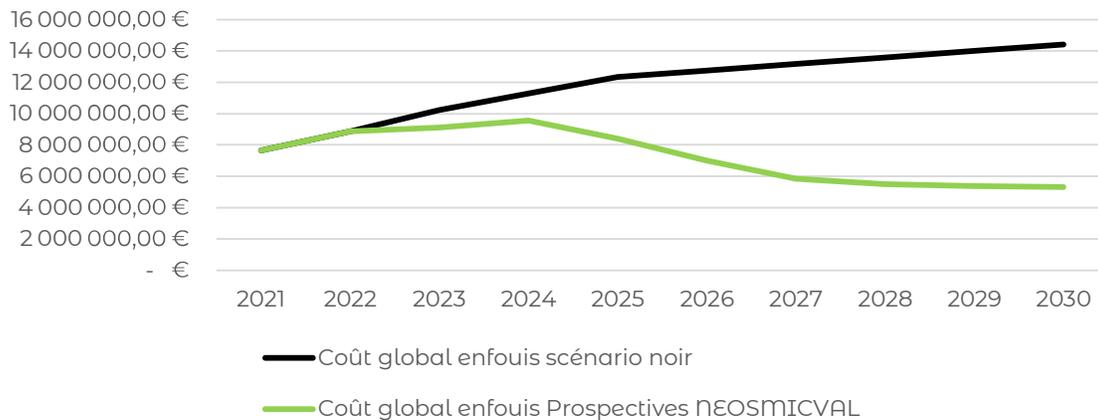
### a) Rappel de la trajectoire fiscale du scénario du laisser-faire et démonstration de la maîtrise fiscale

Pour rappel, l'augmentation du coût du traitement des déchets est un enjeu majeur pour le Smicval. Les 4 réformes structurelles adoptées par le comité syndical le 6 septembre 2022 visent la baisse massive des tonnages pour limiter en outre les coûts de traitement des déchets.

Le « scénario du laisser-faire » prévoyait que les coûts de traitement des déchets enfouis pour des tonnages constants pourraient sans doute dépasser les 14 M€, alors que si on atteint les objectifs d'Impact à l'horizon 2030, les coûts pourraient se maintenir sous le seuil des 6 M€.

Au vu des résultats 2023 sur la réduction des déchets, qui sont meilleurs que les projections modélisées avec le « scénario d'Impact » et de la projection des actions 2024, les besoins de financement répercutés sur la fiscalité sont toujours en augmentation mais très nettement inférieurs aux besoins du « scénario du laisser-faire ».

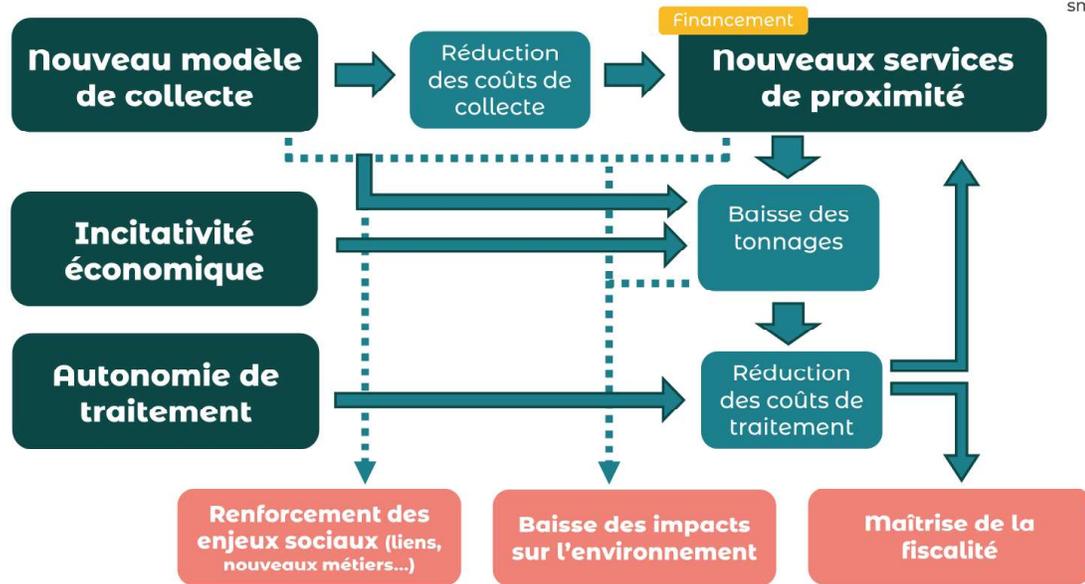
Evolution dépenses d'enfouissement selon les scénarios



### b) Une fiscalité qui commence à prendre en compte les changements de collecte

La refonte complète du service de collecte qui prévoit de passer d'un mode majoritairement en porte à porte vers un mode de collecte en point d'apport collectif doit permettre à terme, les gains attendus par cette réforme sont une diminution des coûts de fonctionnement pour cette collecte et des tonnages collectés. Ces économies réalisées permettront la mise en place des nouveaux services et participeront à la maîtrise de la fiscalité.

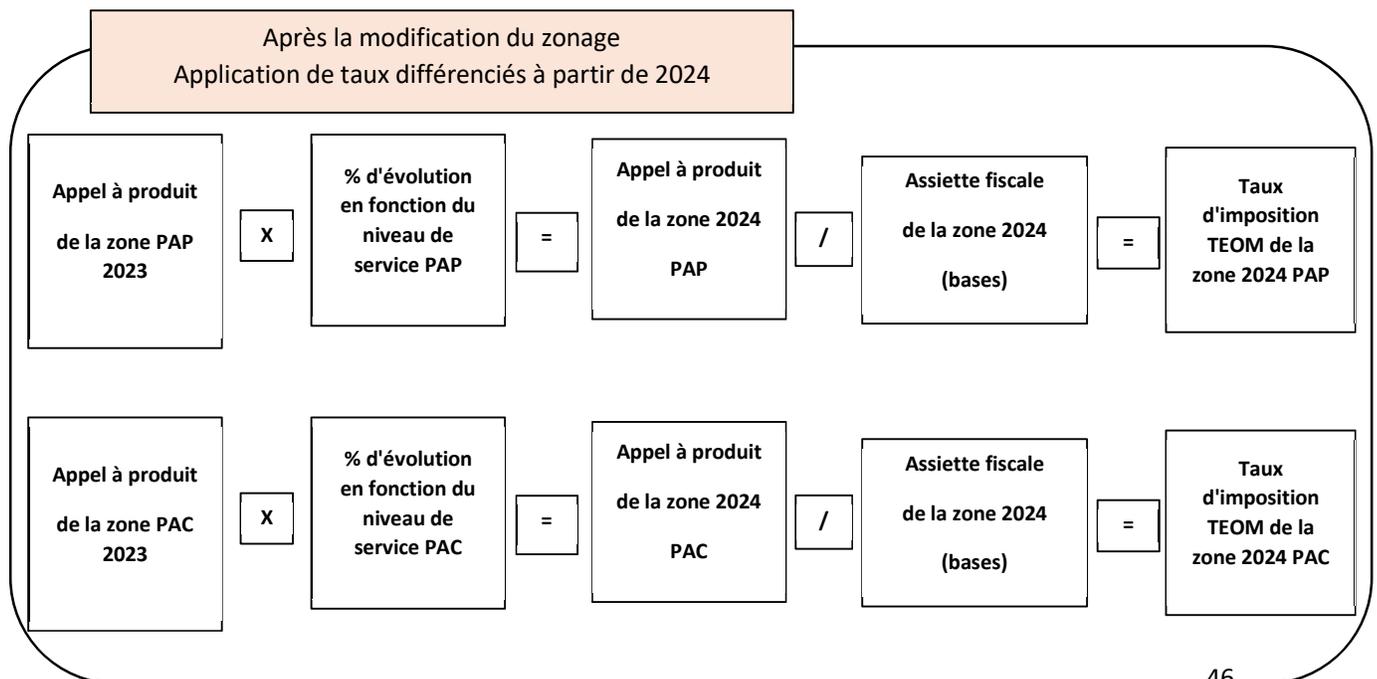
## Les impacts attendus d'IMPACT



Le déploiement de cette nouvelle collecte s'effectue par phase, à compter de fin 2023. Pour tenir compte de ces modifications progressives sur le territoire, une révision du zonage de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été votée le 10 octobre 2023.

Les communes des phases 1 et 2 ont été réparties dans 2 nouvelles zones 10 et 11, exception faite de Saint André de Cubzac qui reste seul dans la zone 6. Ainsi ces zones se verront attribuer un taux correspondant au mode de collecte en Point d'Apport Collectif (PAC). Les autres communes conservant, pour le moment, le même mode de collecte (PAP) resteront, pour l'année 2024, dans leurs zones respectives.

L'appel à produit hors transformation de la collecte sur les phases 1 et 2 aurait dû être de 37,005 M€. Les économies projetées et générées par la collecte en points d'apport collectif sur les phases 1 et 2 ont été déduites sur l'appel à produit des zones correspondantes (zones 6, 10, 11) par l'application d'un pourcentage d'évolution inférieur.



### c) Les hypothèses fiscales à retenir pour 2024

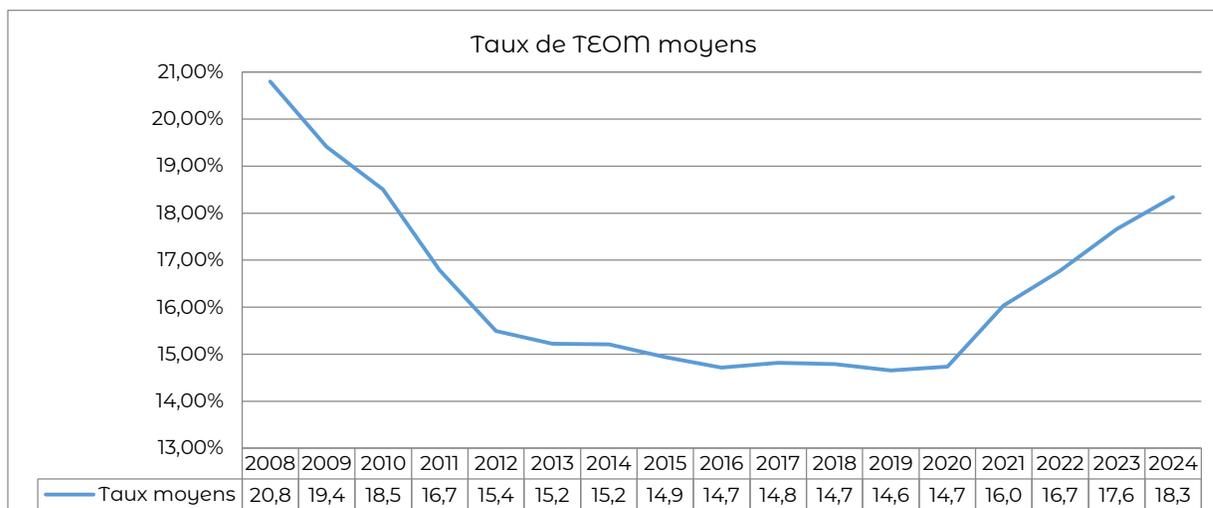
1. La population augmente de 0,65%
2. Les bases références sont les bases prévisionnelles 2024\* +4%
3. Un appel à produit de 36 730 803 € (au lieu de 37 004 815 € si pas de changement de collecte sur phases 1 et 2).
4. Un taux moyen qui passe de 17,71% à 18,34%\*

*\*chiffres provisoires à confirmer à la réception de l'ensemble des bases prévisionnelles 2024*

Globalement, les taux évoluent plus modérément (environ 3,8% contre 5,6%) malgré des bases plus faibles.

Le taux moyen pratiqué reste inférieur de -11,8% sur le territoire par rapport à 2008.

#### EVOLUTION DU TAUX MOYEN DEPUIS 2008



## 2.4. Les ratios financiers attendus

Les indicateurs financiers prévisionnels en 2024 sont satisfaisants. Le maintien d'une bonne santé financière est essentiel pour aborder économiquement la transition annoncée et les besoins d'investissements nécessaires.

- Taux d'épargne brute : 8,14% contre 8% au BP 2023
- Capacité de désendettement : 11,9 ans contre 10,9 ans en 2023.

## 2.5. Un projet reconnu par les banques qui améliorent les conditions de financement 2023 et les perspectives 2024

### a) Les conditions de financement du Syndicat en 2023

En 2022, le Syndicat avait pu bénéficier du développement des offres de financement « vertes » pour le financement de ses investissements.

Il est intéressant de souligner l'emprunt souscrit auprès de la banque ARKEA en 2022 pour un montant de 3M€ est un emprunt dit « prêt à impact » pour lequel une évaluation annuelle les 3 premières années permet d'améliorer le taux d'intérêt en fonction des résultats. Cette évaluation, réalisée par un cabinet spécialisé EthiFinance, est basée sur un référentiel sur-mesure d'évaluation extra-financière qui a été construit pour les prêts à impact d'Arkéa Banque E&I.

Les évaluations extra-financières d'EthiFinance permettent à chaque organisation évaluée de :

 <p><b>Situer son niveau de performance RSE</b></p>	<p>Les scores ESG généraux, par thématique et par sous-thème apportent une vision détaillée et dynamique de la performance RSE.</p>
 <p><b>Se comparer à des pairs</b></p>	<p>La base de données d'EthiFinance compte l'évaluation ESG de plus de 2 300 entreprises cotées, françaises et européennes. Elle permet la constitution d'un groupe de pairs offrant ainsi un point de référence, exigeant et inspirant).</p>
 <p><b>Identifier ses points forts et ses points faibles</b></p>	<p>La qualification et le suivi des niveaux de scores ESG alimentent le pilotage RSE.</p>
 <p><b>Communiquer à l'interne et à l'externe</b></p>	<p>Les parties prenantes sont de plus en plus sensibles et exigeantes en matière de performance RSE, en particulier les clients et les collaborateurs.</p>

4 critères sont évalués chaque année :

 <p><b>Gouvernance</b> 6 à 9 critères 14-17% du score</p>	 <p><b>Social</b> 14 à 16 critères 33-37% du score</p>	 <p><b>Environnement</b> 12 à 17 critères 30-37% du score</p>	 <p><b>Partie prenantes externes</b> 5 à 6 critères 13-15% du score</p>
--	---	--	--

En 2023, le Smicval obtient le score de 66/100 (pour mémoire en 2022 le score était de 65/100).

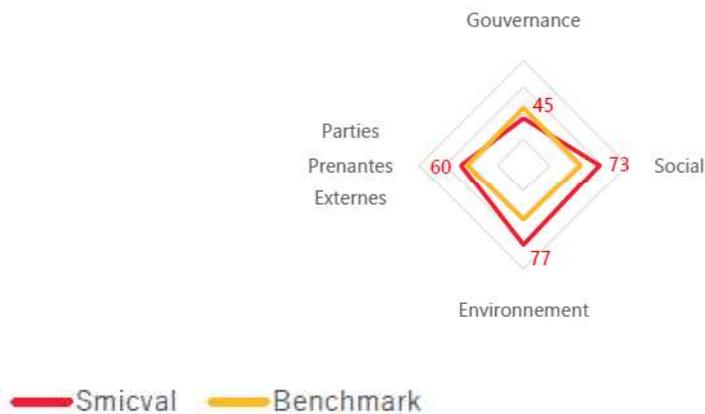
Un score qui s'améliore et permet une baisse du taux

Ces bons résultats amènent une baisse du taux d'intérêt de ce prêt qui passe de 2,41% à la souscription à 2,37% en 2022 et 2,33% en 2023.



Le SMICVAL se place au-dessus du benchmark +11 points

#### Score thématiques



Sur l'année 2023 le SMICVAL par la valorisation des déchets a également pu bénéficier d'un prêt vert de 4M€ auprès de La Banque Postale, il ne s'agit pas cette fois-ci d'un « prêt à impact ». Il comporte 2 phases, une première phase de la mobilisation des fonds jusqu'au 01/07/2027 à taux fixe de 3,86% puis une seconde phase allant du 01/07/2027 au 01/07/2044 à taux variable Euribor 3 mois + 0,83% qui permettra de ne pas figer des conditions de marché plutôt élevé en 2023.

#### **b) L'évolution des taux pour l'année 2024**

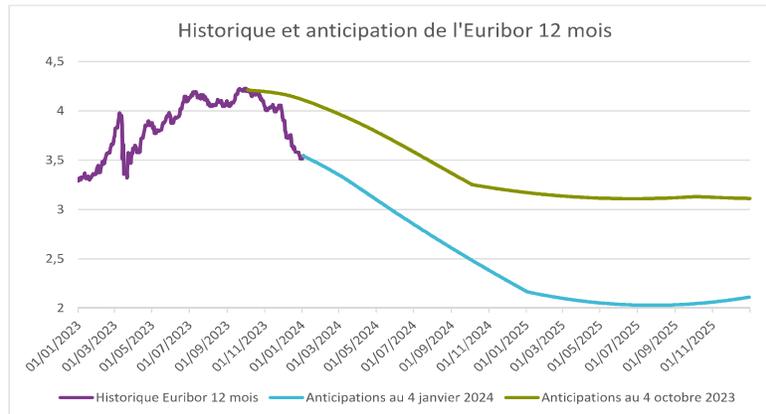
La courbe des taux d'emprunt, inversée depuis 2023, pourrait donc poursuivre sa tendance anormale en début 2024. Alors que dans un contexte de marché normal, il coûte plus cher d'emprunter à long terme, la forme inversée se traduit par des taux d'emprunt plus élevés à court terme. La courbe pourrait se redresser lorsque la BCE entamera sa baisse des taux directeurs donc pas avant le troisième trimestre de l'année 2024 selon les prévisions actuelles.

La baisse rapide de l'inflation dans toute la Zone Euro, la détérioration de l'activité économique et le discours de la FED sur le desserrement des conditions de financement nourrissent les anticipations à la baisse des taux à partir du second semestre de l'année 2024. Les marchés anticipent donc une baisse des taux d'intérêt plus rapide que celle estimée par la BCE.

Date (2024)	Anticipation Ester	Baisse de taux envisagée	Probabilité e réalisation
Mars	3,82%	25 pbs	35%
Juin	3,36%	100 pbs	55%
Sept	2,89%	150 pbs	68%
Déc	2,53%	150 pbs	92%

Ainsi selon les anticipations de marché, le taux d'intérêt de référence Ester est anticipé à 3,36% en juin 2024 (contre 3,90% actuellement). Ceci traduit une probabilité 55% de chance d'une baisse des taux de 100 pbs à cet horizon et 45% de chance d'absence de modification de taux. À horizon fin d'année 2024, les prévisions anticipent une baisse de 150 points avec une probabilité de plus de 90%. Ces anticipations tranchent avec le discours prudent de la Banque Centrale Européenne.

Quant aux taux monétaires Euribor, après avoir atteint un pic de 4% en octobre 2023, les marchés prévoient une baisse modérée sur l'année 2024 atteignant un niveau plancher d'environ 3% sur l'année 2025. Cependant, le relâchement des taux en fin d'année tire les anticipations à la baisse. Le taux Euribor 12 mois s'établit à 3,5% au 01/01/2024 ; soit une baisse de 50 points de base en moins de 2 mois. Le réajustement des anticipations s'est donc opéré à la baisse prévoyant ainsi un niveau plancher autour des 2% pour le début de l'année 2025.



Source : FCL Gérer la Cité – Bloomberg

Deux scénarios se dessinent actuellement :

- 1- Le scénario central de marché : une amélioration de la situation macroéconomique (baisse de l'inflation, stabilisation des cours des matières premières...). Dans ce cas, dès que l'inflation prendra une trajectoire stable vers les 2%, les banques centrales commenceront à ralentir la hausse des taux jusqu'à atteindre des niveaux de taux directeurs neutres pour l'économie (2% / 2,5% pour la BCE). La FED prévoit une baisse moins agressive de ses taux .
- 2- Dans le cas où une volatilité sur les prix des matières premières et de l'énergie aurait lieu, les taux directeurs des banques centrales pourraient se stabiliser à des niveaux élevés, voir augmenter en cas de choc imprévu sur l'économie. Il s'agit d'un scénario secondaire.

### Focus sur les taux du Livret A et du LEP

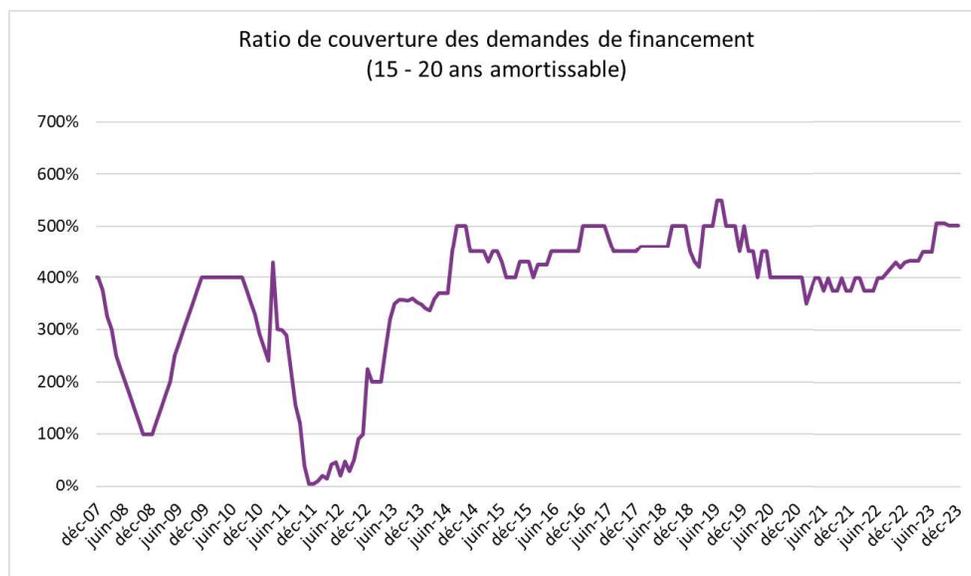
Le taux du Livret A dépend de la progression de l'inflation et du taux Ester. La Banque de France calcule ce taux chaque année les 15 janvier et 15 juillet. Le gouvernement avait validé le passage du taux de 2% à 3% le 1<sup>er</sup> février 2023, afin de maintenir le pouvoir d'achat des français. Comme attendu, le Livret A est maintenu à 3% au 1<sup>er</sup> février prochain et jusqu'en février 2025. La formule de calcul de la Banque de France donnant pourtant un taux supérieur, à 3,9%.

Dans cette même optique, le taux LEP (Livret d'épargne populaire) avait progressé de 4.6% à 6.1% en 2023. Cependant, cette année, étant donné les évolutions de l'inflation et du taux Ester, le LEP baisse de 6% à 5% aussi au 1<sup>er</sup> février prochain et pour six mois, ce qui reste 2 points au-dessus de l'inflation.

### c) Des conditions de financement pour les collectivités

#### ■ Taux de couverture des banques stable en 2023...

Bien que FCL constate un ratio de couverture stable et satisfaisant sur le volume offert aux collectivités d'un point de vue quantitatif en 2023, les marges ont subi des pressions significatives. Les banques classiques continuaient de proposer des volumes élevés permettant d'assurer le financement des investissements des Collectivité.



#### ■ ...mais attention aux enjeux de liquidités pour les banques en 2024

L'année 2024 marquera la fin des programmes TLTRO mis en place par la BCE pour assurer des conditions de financement favorables et contribuer à soutenir l'économie. Ces programmes fournissent aux banques des financements moyen terme à un prix avantageux, sous réserve qu'elles soutiennent l'activité de prêt aux entreprises et aux ménages. Ainsi, le TLTRO 3 est la dernière génération de ce dispositif distribué en 2019. Les échéances des volumes prêtés dans ce dispositif s'étalent sur 2023 et 2024. Les banques utilisant ce dispositif devront donc trouver d'autres leviers de financements.

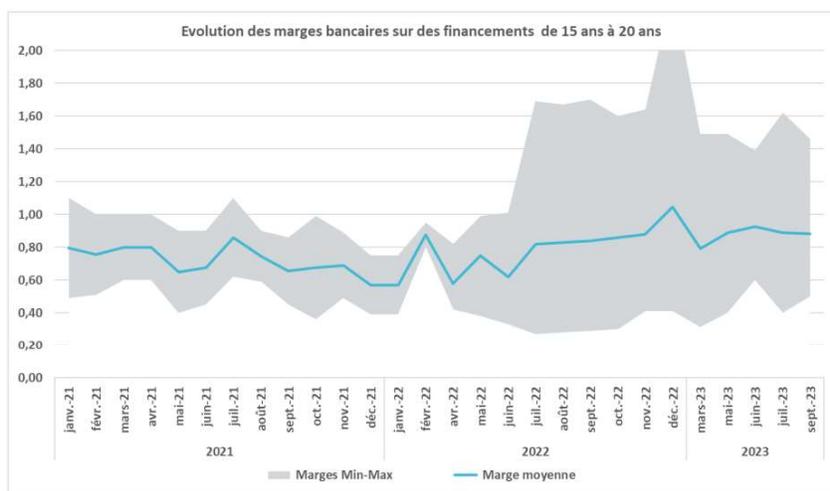
Aux Etats-Unis, la FED a préparé un nouveau dispositif pour apporter de la liquidité aux banques. Le programme de financement à terme de la FED (BTFP) a été mis en place pour aider les entreprises et ménages américains en prêtant de la liquidité aux institutions financières afin qu'elles aient suffisamment de liquidité pour accorder des prêts. Grâce à ce mécanisme de prêt, les institutions financières éligibles peuvent emprunter à court terme en utilisant comme garantie les bons du trésor américain. Ce dispositif a été très sollicité depuis novembre 2023 reflétant le besoin de liquidités.

En ce début d'année, les emprunteurs se ruent sur le marché obligataire pour sécuriser de la liquidité dans des conditions attractives. Les volumes levés sur le marché par les états et les banques battent des records sur la première quinzaine de janvier.

■ Conditions de financement bancaires

Au cours de l'année 2023, la rentabilité financière des banques était sous pression. Les contraintes financières des banques se sont resserrées avec la hausse du coût de refinancement, la volatilité sur les valeurs boursières (notamment au premier semestre), l'inversion de la courbe des taux générant peu de profits sur leur métier de transformation de crédit, la perte de valeur des floor à Zéro, et le resserrement du marché du crédit sur le segment particulier.

Les banques répercutaient le resserrement de leurs contraintes financières sur les marges proposées aux collectivités. En moyenne, FCL observe une progression des marges de 20pb versus 2022 (la marge moyenne est de 90pb ces derniers mois). Les disparités restent fortes d'une consultation à une autre / d'une banque à une autre.

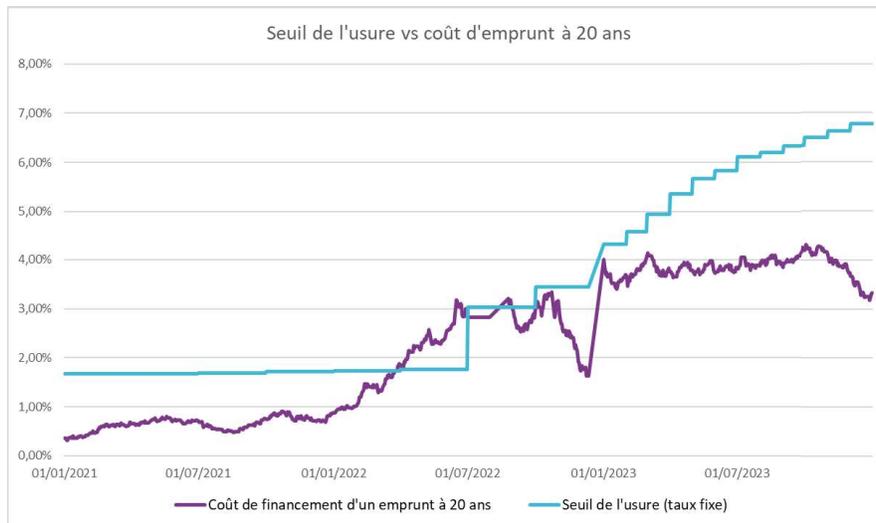


Les perspectives sur le niveau des marges bancaires sont peu optimistes pour l'année 2024. FCL anticipe une hausse progressive au cours de l'année 2024.

Pour optimiser les conditions de leurs financements, les collectivités devront communiquer sur la nature des projets financés en particulier lorsque ceux-ci remplissent les critères ESG des établissements bancaires.

■ Le taux de l'usure ne contraint plus le financement des collectivités

Ce taux maximal légal fixé par la banque de France tous les trimestres, n'a fait que grimper depuis le premier trimestre 2022 atteignant ainsi un niveau de 6.77% pour des prêts à taux fixe de 20 ans et plus (contre 2.41% en T1 2022).



Pour rappel, le taux d'usure inclut non seulement le taux du crédit, mais aussi l'assurance emprunteur et d'autres frais liés au crédit, au-dessus duquel une institution bancaire n'a pas le droit de prêter. Pour le calculer, on prend la moyenne des taux effectifs pratiqués par les établissements de crédit sur les trois derniers mois, ensuite majorée d'un tiers pour obtenir ce taux plafond.

Ainsi, l'évolution que nous constatons au cours de l'année 2023, s'explique par le durcissement des conditions de crédit. Le taux de l'usure a suivi la tendance haussière.

Pour mémoire, en 2022 le taux de l'usure a provoqué une pénurie des offres à taux fixes, c'est pourquoi la publication de ce dernier est passé de trimestriel à mensuel. Initialement prévue pour 6 mois à partir du 1er janvier 2023, cette réforme a finalement été prolongé pour un an. Par ailleurs, le premier trimestre de l'année 2024 marquera la fin de la publication mensuelle pour revenir au calcul trimestriel.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les différents niveaux des principaux taux d'usure applicables aux collectivités pour décembre 2023 :

Durée du prêt	Seuil de l'usure
Inférieure à 10 ans	6,73%
Entre 10 ans et 20 ans (exclu)	6,67%
A partir de 20 ans	6,77%

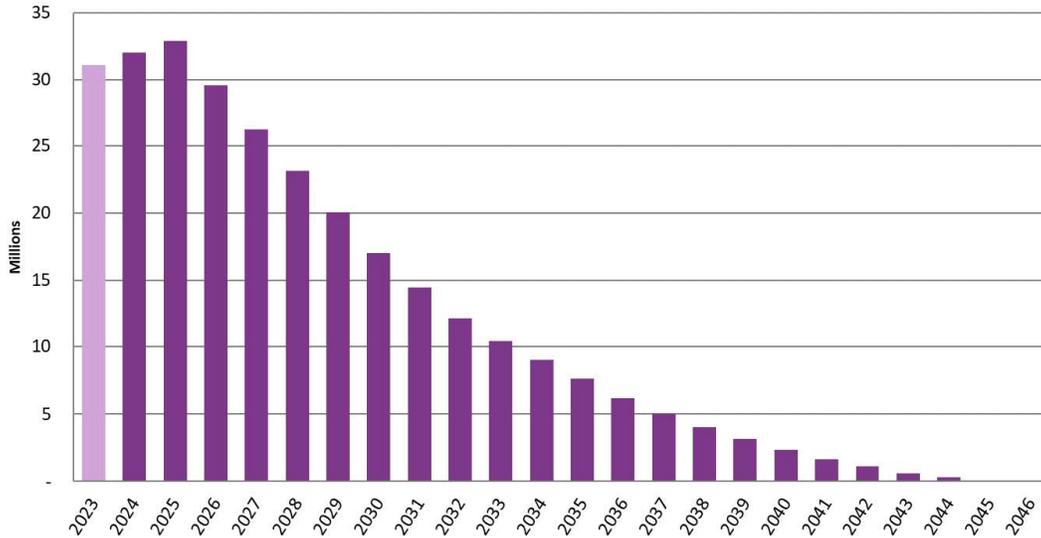
Source : FCL Gérer la Cité – Banque de France

## 2.6. La maîtrise de la dette et sa projection

### a) Le volume de l'encours de dette du Syndicat

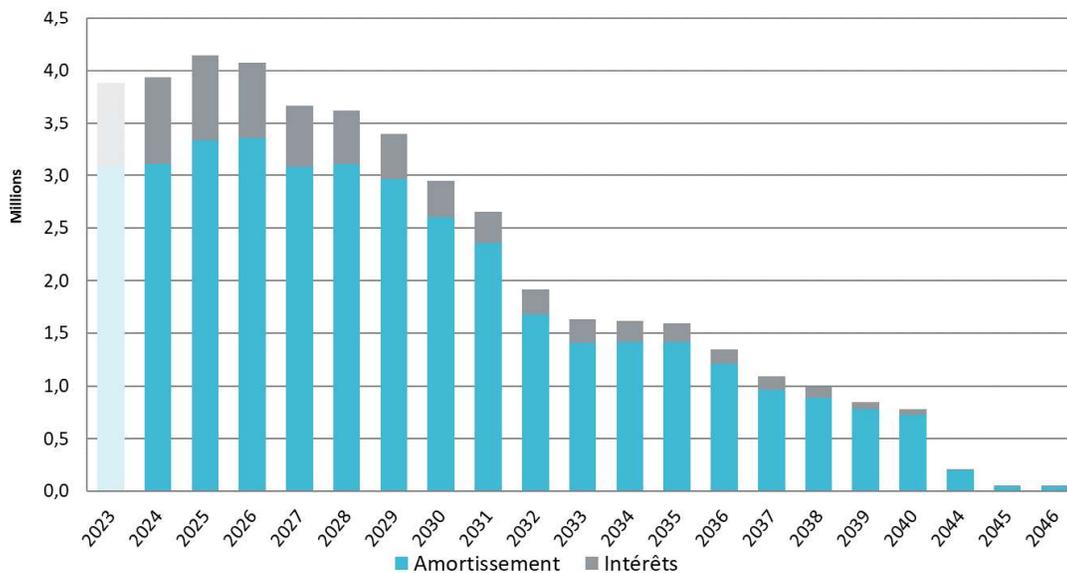
Le volume de l'encours de dette du Syndicat ressort à 32,03 M€ au 1er janvier 2024. L'encours de dette augmente de 2.93 % par rapport au 01/01/2023 compte tenu du volume de remboursement contractuel à hauteur de 3,09 M€ et de la dette mobilisée à hauteur de 4 M€.

Extinction de l'encours de dette du SMICVAL au 01/01/2024 y compris mobilisations 2024 (4 M€)



Le Smicval présente un plancher d'amortissement supérieur à 3 M€ jusqu'en 2029 dont un pic à 3,4M€ en 2026.

Annuité de dette du SMICVAL au 01/01/2024 y compris mobilisations 2024 (4 M€)

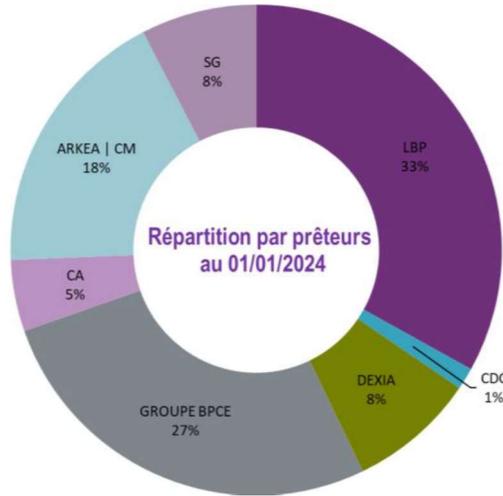


## b) La répartition par prêteur de l'encours

Au 01/01/2024, le groupe BPCÉ et La Banque Postale représentaient respectivement 33% et 27% de l'encours de dette du SMICVAL. La forte présence de La Banque Postale résulte de la performance des prêts proposés au Syndicat, ce qui est un atout en termes de coût de la dette. Cependant, la

diversification des prêteurs reste, cette année encore, un enjeu important pour les recherches de financement à venir.

Le graphique ci-dessous représente la répartition par prêteur de l'encours de dette.

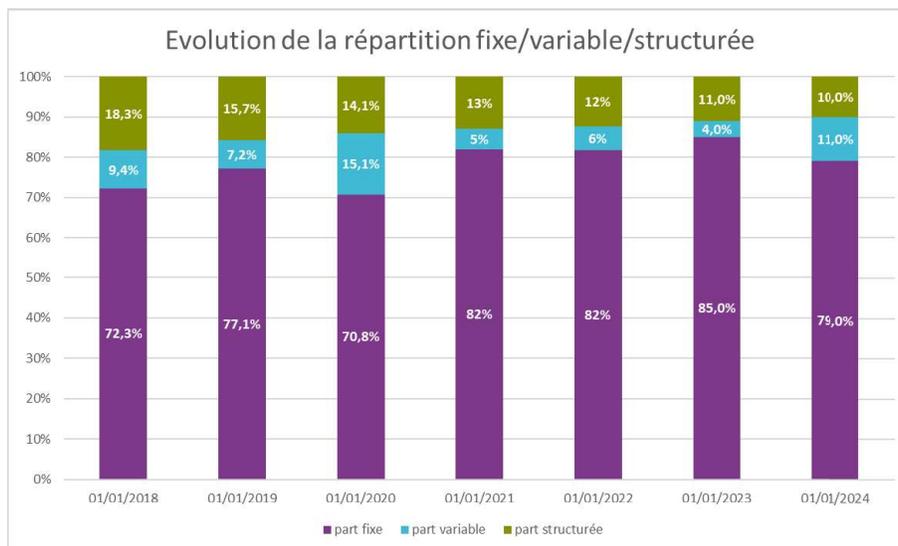


### c) La stratégie passée apporte de la visibilité sur la charge de la dette du Smicval et lui permet de s'adapter au contexte de marché actuel

L'encours de dette à taux fixe du syndicat a légèrement diminué en 2023 et ressort à 79% de l'encours total. Les financements consolidés en 2023 sont 62,5% à taux variables et 37,5% à taux fixes ; ce qui a permis au syndicat de conserver un encours de dette performant. Après avoir sécurisé à taux fixe sa dette dans un contexte de taux négatifs, le Syndicat a mobilisé 62% des nouveaux financements (soit 2,5 M€) à taux variables.

Durant l'année 2023, les taux fixes ressortaient très chers, et ont commencé à baisser à partir de la fin de l'année 2023. Ainsi, le Syndicat a opté pour du taux variable, ce qui lui a permis d'éviter de figer un taux fixe dégradé sur le long terme, juste avant la baisse des taux attendue en 2024.

Par ailleurs, 37,5% des nouvelles mobilisations (soit 1,5 M€) provient d'une enveloppe signée en juillet 2022 à un taux fixe très compétitif (prêt à impacté avec un taux à 2,37% bonifié à 2,33%).



Dans les conditions de marché actuelles, le coût moyen de la dette du Syndicat est de 2,53%, contre 2,43% au 01/01/2023. Une hausse de 4,12% qui s'explique principalement par la hausse des coûts monétaire en 2023.

	Encours au (en €)	01/01/2024 (en %)	Coût estimatif (en %)
<b>Exposition Taux fixe</b>	<b>25 333 879</b>	<b>79%</b>	<b>2,15%</b>
<b>Exposition taux variable</b>	<b>3 544 730</b>	<b>11%</b>	<b>3,58%</b>
Euribor préfixé	3 082 502	10%	3,67%
Livret A	462 228	1%	3,00%
<b>Exposition Structurée volatile</b>	<b>3 154 608</b>	<b>10%</b>	<b>4,38%</b>
<b>Total (consolidé)</b>	<b>32 033 217</b>	<b>100%</b>	<b>2,53%</b>

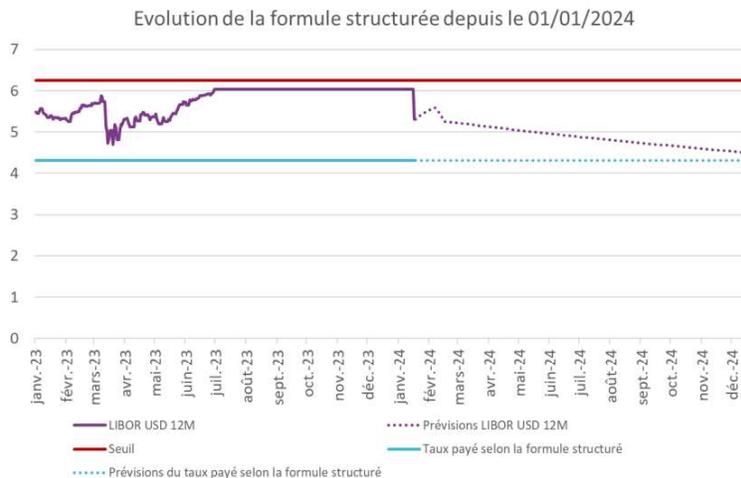
L'encours de dette du Syndicat à taux variable représente 11% de l'encours de dette. Le coût moyen de la part à taux variable ressort 2,53% au 01/01/2024, contre 2,44% l'année précédente. Etant préfixé, la hausse du Livret A (passe de 2% à 3% en février 2023) ce qui se répercute sur les charges 2024.

#### d) Focus sur l'emprunt structuré

Par ailleurs, le Smicval présente dans son encours un contrat structuré indexé sur le Libor USD (taux variable américain) dont le capital restant dû est de 3,15 M€ au 01/01/2024 et la durée résiduelle de 7 ans. Ce contrat est classé 4 E dans la classification de Gissler. La formule de l'emprunt structuré est la suivante :

- Si Libor USD 12 mois < 6,25 % = 4,31%
- Si Libor USD 12 mois > 6,25% = 4,31 % + 5 \*(Libor USD 12 mois – 6,25%).

Avec la forte dégradation des taux américains ces deux dernières années, en lien avec le resserrement de la politique monétaire de la FED, la barrière sur le Libor USD 12 mois de 6,25% a été très proche en 2023. Notons que la formule structurée n'a pas été activée en 2023. Les taux monétaires américains prennent actuellement une trajectoire baissière. Le discours actuel de la FED est rassurant, ce qui devrait permettre de limiter le risque de basculement du mauvais côté de la barrière.



Suite au scandale de manipulation du Libor, ce taux est réformé et n'est plus publié. Dans ce contexte, l'établissement prêteur a proposé au syndicat différentes possibilités de réaménagement de cet encours structuré :

Modifier l'indice de taux d'intérêt sous-jacent en cohérence avec les recommandations du régulateur pour la gestion de la disparition de cet indice. Le taux Libor est remplacé par le taux Sofr + une marge d'ajustement.

Sécuriser l'emprunt en basculant sur un taux fixe valorisé au 3 mai à 5,65%. La proposition de fixation présentait un surcoût élevé pour le Syndicat équivalent à figer les mauvaises anticipations actuelles jusqu'en 2031, ce qui équivalait à payer de manière certaine 5,65% sur la durée résiduelle alors que le taux devrait être de 4,31% si la FED arrête bien son resserrement monétaire tel qu'indiqué dans sa précédente déclaration.

Suite à la demande du Smicval, la banque a proposé de remplacer le Libor USD 12 mois par l'indice USD SOFR ICE Swap Rate 1 Year. Le taux USD SOFR ICE Swap Rate 1 Year désigne le taux Swap publié par ICE Benchmark Administration Limited pour une durée de 1 an. L'actualisation du contrat prévoit un ajustement de +0,71513% pour compenser l'écart entre le Libor USD 12 mois et le SOFR ICE Swap 1 Year.

Le fixing de ce taux est actuellement de 5%. Le fixing avec marge ressort à 5.71%, un niveau inférieur à 6.25%. Malgré les conditions de marché dégradées, le taux de l'emprunt structuré demeure le taux bonifié.

Une renégociation du prêt reste envisagée pour ce contrat. Cependant, il est plus pertinent de patienter afin d'être dans de meilleures conditions de marché pour envisager une sécurisation de cet emprunt. Le volume de l'exposition diminue d'environ 350K€ par an pour une maturité en 2031.

En résumé, la dette du Smicval reste maîtrisée, l'emprunt structuré est sous surveillance et pour minimiser le risque une provision de 50K€ sera mise en place en 2024.

Au vu de l'évolution des investissements l'encours de la dette commence sa progression. Les ratios financiers satisfaisants permettront au Smicval d'assurer le remboursement des nouveaux emprunts et d'autofinancer une partie du changement de modèle.

## A retenir 2024

**L'année 2024 constitue la deuxième année de la période transition** ; elle a pour enjeu de permettre une **mise en service de la nouvelle offre à plus grande échelle** et ainsi de **renforcer les impacts positifs de l'année 2023**

**Dans un contexte économique qui demeure difficile** et toujours sur une tendance haussière, **le budget 2024 permet de commencer à infléchir la trajectoire fiscale**. Grâce à la poursuite du déploiement, et après 3 années de hausse de nos dépenses de fonctionnement à plus de 10%, **une réduction de déchets régulière et significative est projetée, ainsi qu'une stabilisation des dépenses**.

**14 priorités d'actions sont proposées pour 2024 :**

- 1) Suite du **déploiement du nouveau modèle de collecte**, y compris le développement de la collecte des restes alimentaires sur les phases 2 et 3 et préparation de la phase 4
- 2) Renforcement du **dialogue démocratique avec les habitants, les élus, le territoire**
- 3) Poursuite de la dynamique sur le **chantier Matière Organique**, avec notamment la poursuite du développement de plateformes de gestion locale (afin de favoriser le retour au sol au plus près des besoins agricoles)
- 4) **Chantiers Plastiques, Tout-venant et Textiles Sanitaires** : suite des expérimentations et du développement des services -> service de réparation, modélisation service de collecte et lavage de couches bébé, expérimentation contenants réutilisables, lancement du programme « Mon commerçant Zero waste », ....
- 5) **Programme SmicvalMarket (SMK)** : poursuite des étapes de construction et d'étude des projets en cours (SMK de l'Estuaire, SMK du Libournais, SMK du Blayais)
- 6) **Expérimentation du projet K** : lancement avec la première commune (St Ciers sur Gironde)
- 7) Poursuite des démarches de **gouvernance commune vers l'autonomie de traitement des déchets résiduels**
- 8) Suivi de la mise en **service effective du centre de tri (SPL Trigironde)**
- 9) Suivi de la **juste contribution en Pôles Recyclage (incitativité)** sur une année pleine
- 10) Préparation des **réflexions sur l'incitativité en collecte**
- 11) **Evaluation « en chemin » des résultats et impacts de NéoSmicval** (dont baromètre de satisfaction usagers)
- 12) Redynamisation de la **démarche Nouvel R**
- 13) **Mise en place d'un impact de fiscalité sur les phases 1 et 2** du déploiement de la nouvelle collecte et suivi des **coûts différenciant les zones PAP** (porte-à-porte) **et les zones PAC** (points d'apport collectif)
- 14) Renforcement de la **démarche de transformation managériale "Smile"** en interne, et **accompagnement aux changements de métiers** à plus grande échelle

Le budget 2024 permettra :

- de continuer à déployer les réformes structurelles de NéoSmicval,
- d'infléchir la trajectoire fiscale tout en finançant les hausses de coût et en compensant les pertes de recettes,
- d'assurer les activités quotidiennes dans un souci de qualité de service,
- d'être au rendez-vous de nos obligations réglementaires
- d'investir et développer des projets positifs pour le territoire.